Arnaques photovoltaique société xxxxxx

Par moone

bonjour
victime de la société xxxxxx,pose de photovoltaique,je suis engagée pour un emprunt jusque 2024!!! je recherche activement d'autre victimes de cette société pour voir ce qu'il serai possible de faire et si il y a un espoir de se sortir de cette arnaque en rassemblant des preuves; merci.

Par chaber

bonjour

en recherchant sur le forum vous devriez trouver réponses à votre problème.

Par djul

bonjour nous sommes dans le meme cas que vous, peu etre 50 millions le consommateurs cordialement

---
Par zabou35

bonjour
est-ce qu'il s'agit du groupe dont le site web est www.eco-synergie.fr qui aurait fait faillite puis racheté dans la foulée par sunworld

---
Par marc03

Bonsoir .
Nous sommes en relation également avec cette societé, quel est l'arnaque ?
Nous avons une commande en bon et due forme , mais ils leurs manque une piéce pour finaliser le dossier et le faire passer en " commision " EDF.
Quel est le risque ?

Par djul

pour notre part ce n est pas eco mais je pense a la meme entreprise sous un autre nom pfff! vous faites comment vous?

Par sebbio

bonjour
professionnel du PV, je viens d'être appelé par cette société et vous met en garde. C'est une société qui ne dépend pas du tout d'EDF comme toutes celles qui vous démarchent. il vous parle de candidature pour une sélection et vous font croire bcp de choses...fausses. Surtout ne signer jamais rien avec ce genre d'entreprises. La sureté deans le photovoltaiqye est de signer avec une entreprise locale !!
Cette société vous fais une etude bidon et vous fais remplir des documents soi disant de sélection mais ce sont tout simplement des engagements de votre part. Passer le délai de reflexion, ils vous rappeleront dans 15 jours pour installer les panneaux.

Par bibiche3

bonjour a tous, sachez que si les societes font parti du groupe ideolia, neolia... ce sont des arnaqueurs!!! ne rien signer, ne laissez pas rentrer le commercial chez vous se sont de veritables escrocs! je suis tombe dans le panneaux... c est le cas de le dire!!

Par chris 02

bonjour
je suis dans le meme cas.gredit jusqu'en 2024
le credit d'impot beaucoup plus faible que celui annoncé.
la production annuel devait etre de 3965 kw, elle est a peine a 1500.
bref je paye pour produire de l'electricité.
que faire girudiquement comtre ces arnaqueur?

Par vero28

BONJOUR

Je voudrais me mettre en rapport avec les personnes
qui ont été sollicité et arnaqué par SYN ENERGY
dans le 95 ,ils m'ont fait signer un bon de commande
pour obtenir une étude de l'EDF ,et pour prétendre à un
crédit d'impôt .Au jour d'aujourd'hui la pompe à chaleur
d'une valeur de 23900? signé par force,parce le temps de rétractation était dépassé de 2 jours,c'est seulement 9 jours après que comme un fait exprès l'edf acceptait mon dossier,c'est une véritable arnaque.
On ne peut pas les joindre ,la boite est pleine,
il n'y a pas de service pose,encore moins de services après ventes
Les comptes ne sont pas déposés,Ils ne peuvent pas écrire
et nous menace au téléphone,seulement ils m'ont fait un bon
commande de 23 900?

Je m'aperçois sur internet que je ne suis la seule à me faire avoir,vous pouvez voir sur droits et finances
MERCI DE ME LIRE ,ET DE ME DONNER DES CONSEILS
MERCI MERCI

Par vero28

Bonjour

Moi aussi,je suis victime de la société SYN ENERGY
J'ai été sollicité par un appel téléphonique de l'EDF
Qui me disait pouvoir peut etre prétendre sous montage d'un
dossier d'études EDF ,bénéficier d'un système de chauffage
qui ne me ferait plus payé ma consommation de GAZ actuelle
de 230? mensuelle et de plus si mon dossier est accepté,
je devrais bénéficier,d'un crédit d'impot qui financerait
une bonne partie de la Pompe à Chaleur,et de plus comme le
financement aurait un report de 9 mois,je pourrais faire l'économie mensuelle .
J'ai eu la bêtise de signer ce jour,le 17/04/2013,
 le document croyant que c'était pour monter le dossier,c'est ce que Mr VINCENT (prénom)m'a certifié, Et après plus de nouvelles,Si 9 jours après la date de signature,le 26/04/2013 , un appel téléphonique d'un certain MR DAVID(prénom)chargé de projet,qui m'annonce que mon dossier est passé auprès de l'EDF et qu'il venait me livrer le 6/05/2013.J'ai eu le pressentiment de me faire arnaquer, Le soir meme,je faisais en recommandé pour me rétracter.
Seulement,Mr XXXX qui s'est fait passé pour un chargé
de l'EDF ,m'a téléphoner en m'expliquant trés nerveusement
qu'il était impossible de faire marche arrière, et que j'avais par toutes voies juridiques au moins 30% d'un montant de 23900e
Comme je suis toute seule,il m'a tellement menacé que le
6 mai,un seul ouvrier à la place d'une équipe de professionnels est arrivé à 11h15 au lieu de 9H, et a commencé à tout chambouler Il a passé presque 2 jours
pour travailler en dépit du bon sens,le groupe dans la terre clé avec des pavés,la pompe n'a pas fonctionné et
m'a poussé à signer,un document de banque.ou j'ai réussi
à écrire que cela fonctionne et les taches qu'ils n'a pas effectué Il m'a expliqué qu'il était tout seul il est meme
venu avec son vieux camion personnel.

C'est une affaire à suivre, je suis menacée,moiaussi je suis à la recherche de personnes qui se sont fait arnaquer par SYN ENERGY. A bientot

---
Par bebeloup

Bonjour
avec la societé syn energie nous avons pose une eolienne au depart il se fond passer pour l'edf le taux du credit d'impot annoncé dans la brochure n'est pas celui de la declaration d'impot.nous signalons un probleme sur l'eolienne et la avec stupeur le commercial Mr xxxxxxxx ne repond plus au téléphone le pire arrive a cause d'un défaut de montage notre garage prend feu lors de l'expertise une societe etrangere vient se presenter mandatée par leurs soins aujourd'hui je rembourse une eolienne qui ne fonctionne plus et qui m'a causé un incendie

---
Par jmc45

Bonjour,
Je me suis egalement fait arnaquer par cette entreprise pour l'installation d'une pompe a chaleur, actuellement en justice, je cherche quelqu'un qui possederait une copie de leur contrat d'assurance decennale.
Merci.

Par thyanne

bonjour
On a pris du retard sur la pose des panneaux photovoltaïques a cause de syn énergie et bien sur voila la premiere mensualité qui arrive soit 200euros et on a presque rien produit donc on a pas de quoi payer on est vraiment dans la galere financièrement on produit pas assez alors que cela devait etre un autofinancement on devait rien payer ,!!

Par SUNWORLD

Bonjour,
Etant la dirigeante de la société SUNWORLD, je tiens à affirmer que le message posté me surprend , en effet comment peut on poster des informations sans même les avoir vérifier.
Notre entreprise à été fondée en 2008 et n'avons racheté aucune société et ne faisons partie d'aucun groupe contrairement à ce qui est annoncé dans le message.
Merci de bien vouloir , à l'avenir vérifier vos informations avec sérieux avant de les publier.

Par thierry1967

Bonjour,

je me suis fait arnaqué aussi par cette société Syn Energie
j'ai ouvert un compte ex-pré pour les panneau photovoltaïque et je commence a payer en septembre.il nous on fait faire un crédit exorbitant que je fait racheter par ma banque car crédit trop cher... aujourd'hui il nous on mis dans une impasse que je 'n'arrive pas a me sortir car la production qu'il nous a annoncé n'a rien a voir...aujourd'hui je recherche des personne dans la même situation on ne peut pas laisser cette société arnaqué les personne innocente,ils on abuser de notre ignorance que faire et comment ce sortir de ce pétraint .....
merci a ce forum qui nous laisse au moins nous exprimer

Par laurence F

et oui je fais partit des personnes qui se font arnaqués par SYN ENERGY ?ils ont posés les panneaux photovoltaïque très rapidement alors que les architectes et bâtiments de France ont émis un avis négatif
en plus après avoir pris des renseignements auprès de la S.I.C.A.E (EDF) il s'avère que la production des panneaux ne couvrira pas le crédit ,suit entrain de monter un dossier

---
Par laurence F

bonjour
je me trouve moi aussi arnaqué par SYN ENERGY ,avez-vous avancer dans vos démarches ?
merci par avance de votre réponse

laurence F

Par thierry1967

bonjour,
à ce jour toujours pas de nouvelle j'ai engagé mon assurance juridique et vu que l'on n'a pas d'écrits et qu'il y a eu que des paroles pour nous embobiner je crois que l'on n'a plus qu'à subir ou bien nous devons essayer de nous joindre et à nous tous on pourra peut être faire quelque chose ou même les mettre en procès
thierry1967 du Loiret

Par monsieur eric

bonjour je viens grossir malheureusement les rang des arnaqué , discussion pour monté un projet des signatures trop vite faite et me voila avec un crédit de plusieurs années avec des panneaux qui ne fonctionne toujours pas . les mairie accepte ses demande , la banque du prêt sans problème , qui nous protège de ses escrocs !

Par laurence F

bonjour a tous
mon dossier avance ,j'ai demander a la banque du crédit (solféa) de m'envoyer les documents que SYN ENERGIE leur a fait parvenir pour debloquer le crédit et surprise c un faux
je vous conseille d'en faire autant et de bien regarder les signatures et les dates
même sur le soi-disant document de fin de travaux il y a un soucis,pour commencer nous n'en avons même pas le double
je me suis mis en contact avec la CLCV de Creil (oise)pour m''aider a faire toutes les démarches juridiques
leur tél : xxxxxxxxxxxxxxx
vous pouvez me contacter

bon courage a tous
laurence

Par laurence F

bonjour a tous
bon ben chose dite ,chose faite
j'ai déposer plainte pour faux et usage de faux ainsi que pour escroquerie
j'aimerai savoir si éventuellement d'autre personnes sur l'oise ont été victime de cette société ,si elles ont déposer plainte
merci de me contacter

Par getdown

Bonjour a tous je viens également de recevoir ma 1ère facture a l instant qui est loin de couvrir ce fameux autofinancement....!
Je compte bien lancer des démarches individuelles mais et surtout je l espère collectives!
Voici mon une de mes adresses mails xxxxxxxxxxxx.fr
Ensemble nous pouvons faire quelque chose....

Par pat76

Bonjour à Tous

Pour les internautes qui ont un litige avec SYN ENERGY, pour votre information l'actuel gérant M. Stéphane ROUX a été gérant d'une société qui a été radiée le 29 juin 2012 du RCS de Pontoise pour insuffisance d'actif. Il s'agit de FTO à Garges les Gonesses 95140.

Par nico10

bonjour a tous

voila un an que les panneaux fonctionne et comme vous on y retrouve pas sont compte a la fin e l année
et on paye comme des C..

comme vous y sont tous injoignable

par quoi on commence pour des demarches ; gendarmerie justice; si on pouvait se grouper je pense que ca aiderait du monde
contacter pour info en message personnel
xxxxxxxxxxxxx

merci

Par laurence F

bonjour
par chance pour moi je ne suis pas arriver au stade de production,il n-ont pas eut le temps de faire la tranchée et le branchement
,je conseille pour commencer de réunir tous vos documents et de contacter la CLCV la plus proche de chez vous ils sont d'excellent conseil et vous aide pour toutes les démarches a effectuer

---
Par nico10

merci je vais les contacter

Par bebeloup

bonjour la banque solfea qui sert a financer les arnaques est une arnaque aussi elle a un numero de telephone fantome personnne ne repond elle pratique un taux d'interet plus eleve qu'une autre banque ainsi que le prix de l'assurance et sans apercevoir en signant qu'il y'a des frais de remboursement anticiper

---
Par laurence F

bonjour
moi j'ai réussit a contacter la banque SOLFEA ,d'abord au tel aprés on m'a dit que tout se ferai par E-mail ou courrier
voici leur tel:01-40-17-55-00
et leur mail
contact@banquesolfea.fr
je vous conseille de leur demander de vous faire parvenir les documents que syn energie leur a fait parvenir pour débloquer le crédit et donc recevoir l'argent
-le contrat de crédit
-l'attestation de fin de travaux
regarder bien les dates et les signatures

Par getdown

Pour moi les dates correspondent mais j avoue que MA signature me semble bizarre a moins que je ne sois devenu trop suspicieux...

Par laurence F

comparez vos originaux avec les documents que l'on vous envoie,pour ma part le contrat que syn energie a envoyer a la banque n'est pas celui que nous avons signés ,des emplacements remplie alors que sur le notre ce n'étais pas le cas et des imitations de nos signatures

---
Par getdown

Pour tout dire bizarrement je n ai pas d'originaux des documents pour la banque...! J ai rdv avec un avocat ce vendredi j

en saurai bientôt plus! Un ami est déjà en litige avec eu par le biais de cet avocat je posterai bientôt ses conclusions...! Bon courage a tous...

Par laurence F

bonjour
je vous conseille très fortement de les demander a la banque assez rapidement,vous pourriez peut-etre avoir une surprise
il faut les appeler tout les jours et leurs envoyer des mails sans arrêt jusqu'à ce qu'il réponde favorablement
insister

Par getdown

la banque m'a envoyer les 2 documents (je trouve cela très peu non!?) Mais je n ai en ma possession que ces 2 documents et donc aucuns originales! Merci mais je ne compte me laisser faire ni en rester là....!

Par laurence F

bizarre,quand vous avez signer le contrat de crédit affecté ,normalement il y a des duplicata
je vous conseille de joindre le CLCV ,le plus proche de chez vous ,ils vous aideront dans toutes les démarches a effectuer

---
Par getdown

J ai donc été voir mon avocate et elle m'a dit que je m'étais fait avoir dans les grandes longueurs, mais qu'elle étais très confiante au vu du contrat qui ne signifie pas grand chose et surtout la banque qui ne respecte pas grand chose non plus sur les conditions a remplir, enfin avec ses mots d avocates elle est très confiante...! Elle m'a même dis que pour toutes les personnes proche de Douai elle étais prête a recevoir tous les dossiers pour avoir encore plus de poids!

Par Naths

Je pense que nous somme beaucoup dans cette situation

Par MT53

Bonjour,

Comme vous toutes et tous, je me suis fait berner, arnaquer, escroquer par la société SYN ENERGY (95) et leur complice la banque de Mérignac (33) SYGMA BANQUE.En effet, j'ai été démarchée par téléphone par leur commercial, un certain Monsieur xxxxx (soit disant partenaire EDF). Moi, il m'a dit que je recevrai 7 200 ? (aide gouvernementale signée avec EDF) pour permettre à des personnes qui n'ont pas les moyens de pouvoir se faire poser des PV, que je recevrai 220 ? par mois grâce à la production d'électricité que j'allais fournir ainsi je n'aurai pas à toucher sur mon budget propre pour financer le prêt de ces fameux PV. Cela fait un an maintenant que j'ai des panneaux sur le toit, un chauffe-eau thermodynamique qui est sensé me faire faire des économies sur ma production d'eau chaude.Mais depuis, le dossier traine en longueur, il manque toujours des papiers, des documents afin que EDF puisse faire le branchement. Donc à ce jour, il s'avère que : Syn Energy ne sont pas partenaire EDF, que l'aide gouvernementale n'existe pas et n'a jamais existé, que EDF ne peut pas déterminer à l'avance la production et donc ne peut pas établir un prix définitif et sûr qui doit nous revenir et certainement pas 220 ?/mois. Il n'y a pas d'auto financement. De plus, il faut savoir que le branchement du compteur qui doit calculer la production d'électricité est à votre charge, pour ma part elle coûte 1 038,78 ?, il faut aussi payer la location de ce compteur et payer également la gestion de ce compteur. Je viens d'apprendre qu'il faut nettoyer les panneaux au moins tous les 2 mois, sinon la production n'est pas gérable et bien sûr qui paye ce nettoyage à moins de le faire soi même, mais moi je ne me vois pas aller sur le toit tous les 2 mois.
Les PV et l'onduleur étaient normalement garantis 20 ans, mais voilà, l'onduleur n'est garanti que 7 ans et bien sûr les frais de réparation ou même le changement de cet onduleur est à votre charge. Vous pensez bien que si j'avais été au courant de tous ces frais annexes et dissimulés, je n'aurai jamais accepté leur offre, je n'en ai pas les moyens (je suis une femme élevant son enfant toute seule sans aide, avec pour seul revenu : mon salaire). Après mes multiples lettres recommandées, appels téléphoniques, comme rien ne bougeait, j'en ai eu marre, j'ai fait opposition auprès de ma banque, j'ai frappé à plusieurs portes pour être aidée mais malheureusement sans succès pour le moment, j'ai porté plainte auprès du Procureur de la République, je n'ai reçu aucune réponse. Syn Energy et Sygma Banque ne prennent pas la peine de répondre. Je n'ai ni bon de commande, ni rempli de dossier médical, je n'ai reçu aucun échéancier, je

viens d'apprendre que je vais devoir payer 231.52 ?/mois à partir du 04 septembre pendant 15 ans alors que mon chauffe eau me coûte une petite fortune en électricité (donc je ne le fais pas fonctionner, car il était là pour me faire faire des économies et non le contraire), mes panneaux ne produise rien car ils ne sont pas branchés. Je ne connais pas l'assureur et les garanties rattachés à mon dossier et cerise sur le gâteau l'offre de crédit que j'ai signé ne correspond en aucun cas à celui que Sygma Banque m'a adressé, ce n'est pas ma signature au bas des pages, et plusieurs éléments ne figurent pas sur mon propre document.
Pour le moment, je ne peux pas me payer les services d'un avocat, je vais écrire au Juge des Référés afin qu'il puisse mettre en attendant une action provisoire.
C'est pourquoi, FUYEZ LE PLUS LOIN POSSIBLE LA SOCIETE SYN ENERGY ET SYGMA BANQUE ET SURTOUT NE SIGNER RIEN AVEC CES DEUX ENTREPRISES. CE SONT DES VOLEURS? DES MENTEURS? DES ESCROCS

MT53

Par laurence F

bonjour MT53
pour répondre a ton message ,si ton offre crédit ne correspond pas,c'est faux et usage de faux,vas a la gendarmerie déposer plainte,moi c 'est ce que j'ai fait
et prend rendez-vous avec le CLCV le plus proche de chez toi ,ils t'aideront a faire toutes les démarches
ne pas hésiter ,la gendarmerie envoie au parquet ton dépot de plainte et les preuves de faux

---
Par MT53

Bonjour Laurence F,
C'est ce que j'ai fait, je suis allée au commissariat de police de Laval, par deux fois, ils n'ont pas voulu prendre ma plainte. je suis allée au Tribunal de Grande Instance de Laval, ils m'ont trimballée de service en service, l'un me disait que mon affaire ressortait du pénal, l'autre du civil, je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle (il faut avoir moins de 1 440 ? de revenu pour y avoir droit) Donc je suis ressortie du Tribunal avec une liste d'avocat. Je suis allée voir la DGCCRF, alors c'est le comble, leur réponse c'est payer et ensuite faire une demande auprès de la banque de France, un dossier de surendettement (tu parles d'une solution !!!)Je suis allée à la mairie de ma commune, ils ne veulent pas me faire d'attestation signifiant que SYN ENERGY n'a fait aucune démarche pour la pose des panneaux, alors que c'est vrai, la mairie n'a rien de leur part (je ne demandais pas de produire un faux ou de mentir, mais ils ne veulent rien faire) la mairie m'a donné le nom d'un conciliateur que se trouve dans une autre commune, mais voilà ce conciliateur est en longue maladie, on ne sait pas quand il va revenir et bien sûr n'est pas remplacé. C'est pourquoi, je suis allée voir UFC QUE CHOISIR qui se trouve à Laval, ils ont fait plusieurs courriers à SYN ENERGY et SYGMA BANQUE et comme moi, ils n'ont reçu aucune réponse et maintenant, ils sont en vacances. UFC m'a conseillé d'écrire au Procureur de la République, ce que j'ai fait (3 fois, avec à chaque fois de nouveaux éléments pour étayer ma demande)mais à l'heure actuelle, je n'ai toujours pas eu de réponse (les 3 lettres sont parties en juin). UFC est en vacances maintenant et ne revient qu'en septembre. Au vue de toutes ces non-réponses, je suis allée voir ma banque pour lui demander de faire opposition sur mon compte afin que SYGMA BANQUE ne prélève pas les 231.52 ?/mois et ma banque m'a suggéré que j'écrive en recommandé au médiateur de SYGMA BANQUE. Ce que je vais faire. Si je n'ai pas de réponse, je vais écrire au Juge des Référés de Laval. Voilà où j'en suis aujourd'hui, je suis fatiguée et déprimée, je suis allée chez mon médecin afin qu'il me donne quelque chose pour que je ne sombre pas, car je ne sais plus quoi faire et je dois être forte pour ma fille.
En ce qui concerne le CLCV, il n'y en pas à Laval, je crois le plus proche est NANTES (250 ou 300 kms !!!)
Merci tout de même pour ta réponse
Très bonne journée
MT53

Par laurence F

re bonjour
vas a la gendarmerie avec tous tes papiers ,qui prouve qui a eut faux ,ils sont obliger de prendre ta plainte pour faux et usage de faux et a ta banque fait opposition a tes prélèvements pour action frauduleuse
surtout ne baisse pas les bras
aupire laisse un message pour getdown sur ce site peut-etre qu'il pourra t'aider par le bier de son avocat
courage

Par getdown

je rentre tout juste de petites vacances dans ma famille je suis entrain donc de monter un dossier par le biais de mon

avocate qui est très confiante car en gros on signer un contrat bidon qui discutable sur de nombreux points! J ai appelé mon assurance avec lequel j ai souscrit une défense juridique j ai qq papiers à faire mais je devrais être pris en charge et au pire je prefère payer un avocat et être tranquille avec tous ca!
attention si tu fais opposition tu peux être ficher banque de France au bout de 3 refus renseigne toi bien avec ta banque!
Je vous tiendrais au courant pour les suites de mon dossiers!
Pour MT53 mon avocate est sur Douai tu peux la contacter si tu veux ses coordonnées voici mon mailxxxxxxxx

---
Par verob

Bonjour,

Je vois que je viens grossir le nombre de personnes abusées par "syn energy".

Pour moi aussi, tout ce qui a été promis ne correspond pas à la réalité (rendement, crédit d'impôt, aides etc...

Je m'aperçois que je n'ai pas de facture hormis mon bon de commande.Hors j'en ai besoin pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt. Quelqu'un a t il eu ce pb?
Je l'ai reclamé mais "syn energy est en vacances!

Je vais également contacté un avocat.
Une action commune aurait plus de poids
Comment faire?

Par ffred

bjr

moi aussi je me suis fais avoir, j ai été démarché par la societe photoclim de st ouen (93),mon dossier a naviguer entre 3 entreprise photoclim donc et syn energy de sarcelles et sos photovoltaique d ivry 94. pour faire simple ma signature a été imité sur le dossier de financement (banque sigma). le dossier qui devait être déposé en mairie, la été fait après les travaux par syn energy.et un dossier a été depose par sos photovoltaique a mon fournisseur d energie (sicae)et la il y a eu falsification de document. je vous passe sur les détails de la pose (du grand n importe quoi!!!!)j ai déposé plainte pour faux en écriture, j ai constitue un dossier a la repression des fraudes sur le site

---
Par ffred

bjr

moi aussi je me suis fais avoir, j ai été démarché par la societe photoclim de st ouen (93),mon dossier a naviguer entre 3 entreprise photoclim donc et syn energy de sarcelles et sos photovoltaique d ivry 94. pour faire simple ma signature a été imité sur le dossier de financement (banque sigma). le dossier qui devait être déposé en mairie, la été fait après les travaux par syn energy.et un dossier a été depose par sos photovoltaique a mon fournisseur d energie (sicae)et la il y a eu falsification de document. je vous passe sur les détails de la pose (du grand n importe quoi!!!!)j ai déposé plainte pour faux en écriture, j ai constitue un dossier a la repression des fraudes sur le site
gouv.fr et la ddpp a pris le dossier en main.(il on pris connaissance de mon dossier en juin 2013 je doit avoir des nouvelles en septembre 2013.
IL FAUT QUE TOUTES LES PERSONNES QUI SE SONT FAIT AVOIR PAR LES SOCIETES PHOTOCLIM 93 ST OUEN OU SYN ENERGY DE SARCELLES OU SOS PHOTOVOLTAIQUE D IVRY 94 Q'ON PUISSE SE REUNIR TOUS ENSEMBLE POUR PLUS DE PRESSION
A NOTER je detiens un courrier EDF SITPULANT QUE PHOTOCLIM
n a plus le label ciel bleu (au moment de mon courrier a edf je ne connaissais pas l existance de syn energie et de sos photovoltaique. Je peux donner mon phone par mail pour mener des actions ensembles!

Par cocodothy

Bonsoir,
Comme vous tou(s)(tes), nous nous sommes fait arnaqué par la société SYN ENERGY ainsi qu'un de nos "voisins" et sommes prêts à mener une action en justice...
Comment une société peut arnaquer plein de famille sans scrupules en les laissant au final s'enfoncer dans un gouffre financier...
la production annuelle promise de 4800kw ne sera jamais atteinte et en sera loin... après 6 mois dont les 2 mois les plus "productifs" passés nous sommes à peine à 1500... où sera l'autofinancement promis!!!!???

Comment la banque SYGMA peut-elle faire passer un dossier alors qu'au final nous sommes à plus de 33% d'endettement...
Impossible d'avoir des originaux car sur les copies envoyées nous avons la sensation que notre signature a été soit imitée soit fraudée d'une autre façon!!!! il y a je ne sais combien de signature et n'avons jamais signé autant de fois... ma voisine a exactement le même dossier , les mêmes brouillons expliquant tout ce que va nous produire nos panneaux... 12 panneaux normalement et en avons que 9...
J'ai bien reçu les factures (mais pour 12 panneaux!!!!!!) et ma voisine elle rien!!!!
les prélèvements vont commencer... pendant 15 ans nous allons payer pour une arnaque...
j'en suis malade...
et la justice???? existe-t-elle? les arnaqueurs de telle envergure vont-ils finir par payer ce qu'ils font endurer à de nombreuses familles...
certaines vont plonger dans une situation financière catastrophique!!!!

Par duc62

bonjour
nous aussi nous avons été arnaqué par la société SYN ENERGY ,nous avons déposer notre dossier au prêt de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS a CERGY plusieurs dossier sont déjà a l'étude en vu pour passage en commission en octobre,alors peux être qu'il est encore temps pour votre situation, mais en tous cas ne signer plus rien

---
Par cocodothy

qu'avez-vous envoyé exactement? qui avez vous appelé... on aimerait vraiment pouvoir y ajouter notre dossier... merci pour votre réponse

---
Par Sabrinaky

La ddpp je les contacter pour green initiative en janvier 2013 elle reunisser plus de 100 plainte aujourd hui tjs rien

---
Par tempetenoire

bonjour a tous,c avec désolation que je vois de plus en plus de personnes qui se sont faites arnaquer par cette société.je ne vais pas commencer a vous raconter mon histoire de long en large mais seulement vous dire que vous compter une personne supplémentaire en galère a cause de cette société. nous on ne dort plus mais eux dorment sur leurs deux oreilles en continuant leurs arnaques.ils sont sans scrupules!!et le pire c qu'un jour ils déposeront le bilan et iront ouvrir sous un autre nom.la société a qui nous avons eu a faire est celle de sarcelles et vous??

Par Sabrinaky

Tempetenoire avez vous entamer une procedure avec avocat ?

Par cocodothy

c'est la seule solution pour vous être plus serein et mieux dormir... un avocat qui puisse faire sauter les contrats et du coup annuler le crédit...
et là un poids en moins...

Par tempetenoire

désolée sabrinaky,je resterais muette sur le sujet.pour l'instant je me bats comme je peux et je souhaite surtout mettre en garde les personnes qui pourraient continuer a se faire arnaquer par cette société.en esperant qu'un jour je pourrais venir témoigner de mon combat et éviter que ces personnes si malveillantes ,malhonnêtes et sans scrupules détruisent ce que des familles honorables ont mis des années a construire. Quand l'état fera t'il quelque chose contre ces charognards??et je me demande chaque jour comment ils font pour encore se regarder dans une glace alors que leur promesse ne sont que leurres et mensonges??

Par aere

Bonjour, nous avons fait installé des panneaux et un ballon le 23 février 2013, et nous ne produisons toujours pas. Nous sommes toujours dans l'attente de l'attestation de conformité du consuel depuis le 17 mai. Nos recommandés reviennent tous 1 par 1. Adieu l'autofinancement. Quelles actions avez vous engagée contre cette société ? Existe t-il un collectif ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par Sabrinaky

Bonsoir aere je vous ai laisser un message prive la societe est en liquidation quand a l autofinancement ce n est que du reve ils ont du comme nous tous contracter un credit en votre nom !

Par duc62

bonjour depuis quand savez vous que la société est en liquidation, car cela maintenant sera plus difficile pour ce retourné contre eux.

Par emilie71

bonjour
tout comme vous je me suis fait avoir, merci MR xxxxxxx,on sais que cela arrive souvent mais quand on se fait prendre c'est irréel.on a la "chance " d'avoir les panneaux et qu'ils fonctionnent mais cela ne couvrira jamais les mensualités et quoi faire....vive les êtres humains qui s'enrichissent sur le dos de familles qui vont se retrouver dans une M.... pas possible et qui n'auront aucun recours en cas de dépôt de bilan. Merci aussi aux banques qui ferment les yeux du moment que les prêts sont contractés.Merci aussi aux gouvernement qui au lieu d'écrire des lois dont on pourrait se passer, pourrait réfléchir au moyen de protéger les honnêtes citoyens.Je souhaite a toutes les victimes de synenergy de s'en sortir au mieux et a Mr xxxxxxx beaucoup de choses pas très agréables.
si quelqu'un a une solution je suis preneuse
merci et bon courage

Par djoulail

Et bien pour mon mari et moi-même l'arnaque vient d'une société qui s'appelle MY SUN ou SY NEXIUM ENERGY, ne serait-ce pas le nouveau nom de synernergy ? Ca en a tout l'air...
Il nous ont fait signé un bon de commande sans qu'on ne puisse le lire au préalable et comme ils ont daigné nous laisser un double, nous venons d'envoyer le bordereau de rétractation en recommandé avec AR avant la fin du délai des 7 jours. Nous avons averti notre banque ainsi que la mairie qui a déjà été contactée par eux concernant le numéro de parcelle. Je tiens à préciser que les travaux n'ont pas été entamés chez nous, nous attentions leur projet en bonne et due forme... Comment vont-ils réagir à notre annulation ??? grande question...

Par manomo

Bonjour, comme vous j'ai été arnaquée par cette société qui est aux abonnés absents alors que mes panneaux ne sont pas branchés et que le crédit commencera à être remboursé en avril prochain.J'ai appelé l'organisme de crédit SYGMA et je suis tombée sur COFINOGA, ils sont partenaires m'a prétendu la dame que j'ai eue. Elle m'a dit que quelqu'un allait me rappeler dans la semaine après que je lui ai exposé mon problème.

Par katana 62

Bonjour à tous, et oui je fais également partie de la même famille que la votre et avec les même problèmes. Je n'arrive pas a contacter personne, banque ou synenergy leur lignes sont tous occupées(ces gents là travaillent beaucoup)j'ai contacté ufc local, mais ils m'ont dit que je n'aurai pas gain de cause je vais toujours voir avec la banque pour racheter le prêt ensuite j'irai chez CLCV du département à Longuenesse

---
Par Sabrinaky

Bonjour katana62 c une erreur de racheter le credit et une erreur de penser que vous n obtiendrez pas gain de cause !!!! Prenez un avocat et attaquer au civil !

Par MT53

Bonjour à tous,
j'ai pris un avocat (Maître xxxxxxxx de Paris 9ème) c'est un expert en arnaque et m'a confirmé que ce n'était pas perdu pour moi. Il avait plusieurs dossiers contre SYN ENERGY et SYGMA BANQUE. Ne perdez pas espoir.
MT53

Par cath62

Bonjour,
je recherche des personnes qui ont fait poser des panneaux photovoltaïques par Syn Energy, ainsi qu'un ballon thermodynamique, financés par la banque Solféa.
Je vais déposer un dossier à la DDPP de Cergy Pontoise et j'aimerais savoir si des personnes de la Somme ont contacté un avocat pour plaider contre ces arnaqueurs.
Merci

Par katana 62

Bonjour, j'ai rendez vous mardi8/10 avec la DDPP de Boulogne sur mer, je vous tiendrai informé, je suis dans le même cas que cath62

Par Sabrinaky

Bonjour

Alors mefiez vous de la ddpp car moi en fevrier ils m ont dit de deposer une plainte contre la societe. Ils avaient un tres gros dossier contre eux.En aout j ai rappeler pour avoir des nouvelles et la le discours a changer. Lorsque l on porte plainte sa part au penal (cela met entre 2 et 5 ans) par contre si on prend tout de suite un avocat cela va au civil (environ 1 an).le delai est beaucoup plus court !!!! A ce jour mon avocat qui est specialoser dans ces arnaques et qui est au barreau de paris (je vis dans l aisne) a deja retenu une date d audience pour decembre..... alors ne perdez pas de temps a aller a gauche a droite j ai fait pareil et j ai perdu 7 mois pour rien !!!!

Par emilie71

bonjour
Si je dois vous donner un conseil ça serai celui que j'ai reçu: contactez maître xxxxxxx, il s'y connait bien et est très accesible. Si vous le souhaitez je vous ferrai passer ses coordonnées. Bon courage

---
Par MT53

Bonjour,
Moi aussi j'ai été la ddpp de Laval en ce qui me concerne et ils n'ont pas trouvé mieux que de me dire d'aller déposer un dossier de surendettement à la Banque de France. Vraiment n'importe quoi. J'ai contacté Maître xxxxxxx et c'est vrai, c'est un expert en arnaque et il a plusieurs dossiers sur SYN ENERGY et SYGMA BANQUE et comme le dit emilie71, il est très accessible et à l'écoute des personnes. Je peux également vous donner ses coordonnées.

Par marie-a

bonsoir je suis du pas de calais prés d arras et je suis aussi tombée dans l' arnaque de syn energy et de sygma comment procéder pour pouvoir dénoncer cette arnaque et espérer me sortir de cette grosse impasse merci

---
Par ted80170

Bonjour;

je suis dans le meme cas que vous,
insatallation rapide apres la venue de la commerciale,
et ensuite tres long pour la diffusion des documents demandés par la SICAE, qui me demandait des frais d'etude et de branchement. Les frais d'etude ont été payé par SYNENERGY, mais pas les frais de branchement.

A l'heure actuelle je ne suis toujours pas branché et la societe ne repond plus a mes appels, soit la toutes les lignes sont ocupées (bizarrement c'est toujours la meme personne qui repond), ou on me renvois sur une messagerie pour des bars mobils ????
Une personne de ma famille est dans le meme cas , nous avons rendez vous la semaine prochaine chez un avaocat.

P.S.: qu'est ce que la CLCV ???

Je pense que l'on devrait se joindre, et pourquoi pas par l'intermediaire de nos avaocats ....

Par emilie71

bonjour a tous
je suis en train de réunir les documents utile pour une audience, j'ai reçu le contrat du crédit que la banque avait et j'ai remarqué que ce n'est pas la même écriture que j'ai sur mon exemplaire. Est ce la même chose pour vous?

Par MT53

Bonjour,
Pour moi également, le contrat de crédit n'a pas la même écriture, la même disposition des écrits, ce n'est pas la même échéance et surtout ce n'est pas ma signature.
C'est pourquoi, j'ai fait appel à un avocat.

Par katana 62

bonjour, suite a ma visite à la DDPP de Boulogne j'ai déposé un dossier avec demande de plainte à la DDPP de l'OISE, ils auraient une centaine de plaintes déposé contre Syn Energy, j'ai transmis une copie du dossier à mon assurance juridique donc je n'ai plus qu'a attendre leurs réponses

---
Par Ninanou45

Bonjour,
Comme vous tous ,nous nous sommes faits arnaqués par la société Syn Énergie.
Même scénario: ils se font passer pourEDF pour nous installer des panneaux voltaïques ,puis finalement nous suggèrent de passer plutôt à la pompe à chaleur.
Les économies futures sont calculées devant nous,les remboursement de la pompe à chaleur seront effacés par le crédit d'impôt et l'arrêt de dépenses de fioul.
La pompe sera garantie 20 ans .Tout cela à condition que notre dossier soit accepté par la Solfea,filiale de GDF Suez.
Lequel dossier est évidement accepté des le lendemain.
PUis tout va très vite,l'ingénieur qui devait venir étudier notre maison ne vient pas et a sa place c'est l'installateur qui arrive avec tout le matériel.
la pompe est donc installée,elle fonctionne quelques mois ,puis plus du tout
La société Syn Energy n'a jamais répondu à nos coups de téléphone,ni a nos mails.
Nous ne savons pas vers qui nous retourner et souhaiterions nous rapprocher de toutes les victimes de cette société pour engager une action commune auprès de la justice et peut être des médias afin d'être dédommagés et d'éviter la propagation de tels procédés.

Par MT53

Bonsoir,
Je vous conseille d'aller directement voir un avocat. Pour ma part, j'ai perdu 4 mois de démarches inutiles auprès du commissariat de police, de la DDPP de LAVAL, du Procureur de la République, d'une association et rien n'y fait. J'ai envoyé courriers recommandés, appels téléphoniques qui n'ont abouti à rien. J'ai donc fait appel à un avocat (dont je peux vous donner les coordonnées), il est spécialiste en arnaque, il a plusieurs dossiers contre SYN ENERGY. Un conseil également, demandez à la banque qui vous a octroyé le prêt, qu'elle vous adresse le dossier que SYN ENERGY leur a adressé. C'est peut être un faux, c'est ce qui s'est passé pour moi et j'ai dû faire appel à un graphologue.
Ne désespérez pas et bon courage.
MT53

Par Ninanou45

Nous sommes dans la même situation que vous tous ,arnaque sur toute la ligne ,escroquerie manifeste ,il faut envoyer la societe Syn energy au pénal ainsi peut être que les banques qui la suivent.
>Je pense que toutes nos plaintes vont finir par faire effet.
Courage à tous .
Contactez moi si vous voulez qu'on fasse des actions communes .
J'ai déja une lettre de mon avocat que je vais adresser à Syn Energy.
Courage
ninanou45

Par Ninanou45

A toutes les victimes de Syn energy,contrairement à ce que beaucoup pensent ,cette société existe toujours et continue ses méfaits.
Je viens d'avoir au téléphone un de ses installateur qui installe toujours des pompes pour Synenergy!
ninanou45

Par rich62

Bonjour Nous nous sommes également fait avoir par cette société je n'en dors plus on aimerait trouver des personnes qui porteraient plaintes avec nous l'union fait la force contactez moi merci

---
Par rich62

Bonjour justement la ddp m'a dit que si l'on se mettait tous ensemble on risquerait de gagner vous pouvez me contacter au xxxxxxxxx merci

---
Par Ninanou45

bonjour à tous.
Le société syn energy existe toujours ,ils ont répondu à une assignation de mon avocat et ont envoyé des "réparateurs" sans raison sociale,sans téléphone ,qui n'ont même pas voulu dire leur nom;
Nous avons refusé la réparation et attendons la visite de l'expert .
je voudrais d'autres témoignage de victimes des pompes à chaleur.....
merci de répondre via ce site qui nous est bien utile.
Courage ,ne lâchons rien

Par jmc45

bonjour
Je suis egalemet en procedure judiciaire contre cette société pour installation non conforme d'une pompe a chaleur avec risque d'incendie important.

Par Ninanou45

Bonjour jmc45 est ce que vous êtes dans le Loiret ?
Pourrions nous nous contacter au téléphone?
Je crois que nous sommes dans la même situation ,notre pompe n'est pas conforme et le boitier a déja brulé.

Par Iheda00

Bonsoir,
Nous nous sommes aussi fait arnaqué par Synenergie il y a un an. Globalement même topo que pour vero28. Pompes à chaleur installées mais vite tombées en panne (plus d'air chaud).
Et aucun suivi sérieux : on laisse des messages dans le vide, ils ne rappellent pas et les rares fois quand ils le font, le technicien appelle le dimanche pour dire qu'il arrive le lundi. Cet hiver, puisqu'ils nous ont changé aussi le chauffe-eau,nous n'avons plus eu d'eau chaude, il faisait des températures trop basses à l'extérieur. Nous avons donc passé une partie de l'hiver sans chaleur, avons dû remettre les radiateurs restants et devions faire chauffer l'eau. Bref une arnaque et un crédit à payer encore pendant de longues années.
Une amie a les même problèmes que moi, elle est sans chauffage depuis 6 mois mais malgré ses relances synénergie

ne répond même plus.
Que pourrait-on faire pour qu'ils ne s'en sortent pas indemnes?
S'ils sont en liquidation, il est trop tard.. Ils pourront toujours recommencer la même chose sous un autre nom..
Ecoeurés!

Par Sabrinaky

Bonsoir lheda00 je vous ai envoyer un mp si vous souhaitez m appeler...

Par Ninanou45

Bonjour ihedaOO,
Qui vous a monté votre dossier de credit?
Il faudrait essayer de regrouper tous les plaignants et monter un dossier commun?

Par arnaqueur

bonjour je me suis fait avoir par syn energie ainsi que la banque solfea j ai cloturer compte avant et j ai pris un avocat les signatures sont suspectes recherche personnes pour se mettre avec moi dans la somme mais aussi pas de calais plus nous seront plus nous aurons de poids je suis prete a rencontrer les gens

---
Par Ninanou45

Nous attendons un expert mandé par notre assurance et s'il peut démontrer que la pompe n'est pas conforme et a été posée en dépit du bon sens nous allons demander à notre avocat d'exiger de Syn energy la dépose de celle ci.

Par Nature

Bonjour,
Nous faisons également partie de cette longue liste. Syn energy a installé sur notre toit des panneaux photovoltaiques il y deux ans. Notre ondulateur est aujourd'hui en dysfonctionnement et nous ne parvenons pas à joindre ceux ci. Savez vous si l'adresse de SARCELLES est encore valide?
D'autre part, nous avons fait racheter le crédit par notre banque. Cela gêne t-il pour que nous rejoignons éventuellement un dossier commun?

Par Ninanou45

Oui l'adresse est toujours valide car nous y avons fait adresser une lettre par notre avocat et ils ont répondu en envoyant immédiatement une équipe de réparateurs que nous avons refusés car c'est toute l'installation qui est défectueuse.
Posez la question à la banque au sujet de votre crédit.
Syn energy ne répond qu'aux injonctions d'avocat et sans doute plus pour longtemps car de l'avis de celui ci le dépot de bilan est programmé!

Par nad 76

bonjour,nous faisons egalement partie de votre liste.nous avons fait monter des pv+eol par syn energy avec un credit de la banque solfea,la banque nous a envoyer les factures+le contrat de credit mais aucune signature est la notre ainsi que l ecriture.Nous avons pris un avocat de rouen.A ce jour elle a fait parvenir notre dossier au tribunal mais syn energy et solfea n ont remis aucun document au tribunal donc l affaire est reportee au 14 novembre

---
Par laurent91

bonjour
que dire de plus nous nous somment une famille avec peu de revenue et 3 enfants victime aussi de syn energie mp nous ce que vous avez trouvez pour contrer cette infortune nous sommes au debut de nos demarches ddpp clcv dans un premier temp et sommes pret a nous regrouper si cela méne a quelque chose mais je crois selon les forums

conssultés que les demarches doivent etre individuel selon les lois en france;merci d avance je posterais nos resultats faites de meme si vous avez ne serais ce qu un debut de solution;

Par nad 76

pouvez vous me dire ce qu est ddpp clcv,mais pour notre part je refuse de payer le credit qui debutait en mars 2013,j ai fait opposition aupres de ma banque vu que je n ai pas signer d autorisation,tout les mois la banque solfea m a arceler jusqu au jour prise par les nerfs je lui est dit que j allais bruler ma maison,il ma repondu tant mieux on serra rembourser par les assurances,nous avons recu un recommande quelque jours apres nous precisant qu elle nous mettaient au tribunal,mais elle ne peux pas car c est nous qui avons lancer l affaire,mais pour le moment il n ont pas encore donner de reponse pour leur deffence ainssi que syn energy envers le tribunal

---
Par Ninanou45

Il faut attaquer aussi Solfea ,filiale de Gdf Suez qui cautionne des arnaqueurs;je demande à mon avocat si on peut faire opposition aux prélévements et je vous tiens au courant.
Bon courage.

Par Cece62

bonjour
Qu"en est-il ? Est-il possible de faire une action collective. Merci de vos réponses

---
Par emilie71

bonjour
je voulais savoir si l'un d'entre vous connaissait une entreprise sérieuse dans la région bourgogne ou rhone alpes car j'ai besoin d'une attestation pour mes panneau pv et je n'arrive pas a joindre syn energie pour m'en fournir une
en attente de vos réponses

Par arnaqueur

bonjour
comme nous avons change de banque solfea n a pas pus prélever nous a menace de nous mettre en banque de France ce qu elle a fait cependant nous avons un avocat qui nous a conseille de demander un papier a la banque de France car aucunes nouvelles par personne mais nous assignons solfea au tribunal si quelqu un veut se mettre avec nous ou avoir des conseils n hesiter pas a nous le faire savoir

---
Par aere

Bonjour Arnaqueur, nous habitons à la limite de la somme dans le pas de calais et sommes prêt à engager des poursuites contre synenergy. Votre avocat est-il bon ? Avons nous selon lui nos chances ? Par quelle démarche avait vous du commencer la procédure ? Dans notre cas, nous avons fait poser des panneaux pv le 23 février 2013 et à ce jour nous ne sommes toujours pas raccorder. Tout est fait depuis le 15 mai, il ne nous manquait que l'attestation consuel. Celui-ci est passé il y a plus d'un mois mais nécessite une contre visite. Il va falloir que la société paie des frais supplémentaires. Impossible de les joindre par téléphone, ils ne répondent pas aux mails, nos recommandés nous reviennent non lus !! Nous devons commencer à rembourser le prêt en mars 2013.

Par arnaqueur

bonjour aere oui nous avons un bon avocat on a commencer par contester les signatures du contrat qui ne ressemble en rien aux notres puis nous avons porter plainte pour usage de faux ainsi qu au technicien venu a la maison pour abus de personne cependant solfea ne repond pas et ne tiens pas compte de l avocat de ce fait nous reportons plainte pour harcelement et abus de pouvoir car il nous on ficher a la banque de France ce qu il n avait pas le droit puisque l on conteste le contrat donc nous les assignons au tribunal il ne faut pas payer et faire opposition nous nous avons cloturer compte et changer de banque garder tout courrier envoyer par reccomander avec accuse de reception si vous voullez on peut se voir pour en discuter

---

Par VF50

bonjour a tous

merci pour vos messages qui nous revelent de precieuses infos. Les panneaux sont sur le toit depuis juillet 2012 les coffrets edf sont posés aussi mais il reste que la tranchée et le raccordement à faire. faut il se faire raccorder ou non dans la mesure ou nous souhaitons aussi lancer une procedure contre ces voyous.

si laurence F a un conseil à nous donner alors merci d'avance
si certains d'entre vous ont besoin de temoignages ou autre nous sommes à votre service

bon courage à tous dans votre combat

Par arnaqueur

bonjour a tous nous recherchons urgence personne arnaquer par syn energie ainsi que la banque solfea car nous les assignons aux tribunal et avons besoins témoignages n hésitez pas à m'appeler merci beaucoup

---
Par vf502

bonjour moone
si vous avez besoin je suis à votre service
vf502 et vf50

Par Victime photo

bsr à tous

victime de la societe s... e...et de la banque s...
sur les conseils de plusieurs forumeurs, g consulté maître gregory rouland sans y croire

jhésitai entre 4 avocats, g pri maitre rouland sans hésiter
faites de même, il a gagné plusieurs dossiers, g vu les jugements

---
Par laurence F

bonjour a tous
je vois que la liste s'agrandit ,dégoûtée de voir que la banque solféa et syn energie peuvent encore en toute impunité escroquer de pauvres gens
je suis de l'oise et prete pour faire un combat en commun
si vous pouvez voir avec vos avocats, en étant d'autres départements il est possible de faire un dossier ensemble

---
Par dav85

nous aussi nous sommes victimes de la société SYNENERGIE
des panneaux photovoltaïques sont sur notre toit ils ne sont pas raccordés et on s'est aperçu de l'arnaque trop tard.
nous sommes prêt à constituer un dossier pour ceux qui veulent les attaquer en justice.
le premier prélèvement arrive en avril 2014 et nous allons surement s'y opposer
nous ne savons pas quoi faire, nous avons pris une assurance juridique pour nous aider

---
Par Sabrinaky

L assurance juridique prend en charge vos frais d avocat ?

Par dav85

pour le moment je me renseigne des documents qu'ils faut préparer pour monter un dossier; je viens juste de prendre cette assurance il y a un délai de carence de 2 mois avant qu'on puisse l'utiliser on verra bien si l'assurance juridique prend en charge tous les frais

---
Par dav85

le crédit démarre de sygma banque pour nous démarre en 2014 devons clôturer le compte et changer de banque ou faire opposition à chaque prélèvement?? si une personne à une idée merci d'avance

---
Par Sabrinaky

Certains vous diront de faire opposition d autre non....
Pour ma part comme ma demander mon avocat : madame avez vous les moyens de payer ce credit tous les mois ? Si oui , alors continuez a payer (les sommes verses seront rembourser si l ont gagne au tribunal). Si non, alors faites opposition....
C est a vous de prendre la decision. Moi j ai fait opposition, pas question de verser un sous a ces voleurs !

Par laurence F

bonjour a tous
personnellement j'ai déposer plainte a la gendarmerie et j'ai été voir ma conseillère bancaire pour faire opposition sur les prélèvements !!!!!

Par alterego

Bonjour,

Ce n'est pas en entretenant, les uns et les autres, vos lamentations, justifiées pour beaucoup, que vous règlerez vos problèmes.

Chacun de son côté ou groupés, engagez une procédure.
Cela à un coût, à vous d'apprécier si le jeu en vaut la chandelle. Chacun connaît son dossier.

Cordialement

Par dav85

bonsoir, syn energy nouvelle adresse
4 chemin de Coye la Forêt
95270 CHAUMONTEL
SIRET : 523935666

Par aere

Cette adresse doit être plus ancienne car lorsque nous avons envoyé des recommandés en Août, nous avions 2 adresses : celle de Chaumontel et celle de Sarcelles. Le recommandé envoyé à Chaumontel est revenu comme "ne siège pas à l'adresse indiquée" et celui de Sarcelles n'a pas été réclamé !

Cordialement,

Par dav85

ok aere, alors est-ce que l'adresse de syn energy MONTREUIL est ancienne aussi il y a un numéro de téléphone avec répondeur pour laisser un message??

Par aere

Aucune idée sur celle de Montreuil, je n'en connais pas l'existence. Tenez nous informé si ça fonctionne, merci d'avance

---
Par Yanniselo

bonjour

je suis également dans votre cas et ceci depuis 2011. l'adresse de Chaumontel n'est plus valide, mes recommandés reviennent.

Que peut on faire ?

Par aere

Pour ceux qui ont entrepris des démarches avec des avocats, avez-vous, selon eux, vos chances de gagner un procès et d'annuler le prêt auprès de la banque ?

Par aurore2828

POUR CEUX QUI VEULENT ENTAMER UNE PROCEDURE, NOUS POUVONS SE REGROUPER, DE CETTE FAçON LES FRAIS D'AVOCAT SERONT MOINS CHER!
MERCI DE ME CONTACTER

Par dav85

nous aussi sommes ok pour un regroupement nous on attend que sygma banque nous envoie les documents que synenergy a utilisé pour débloquer les fonds, ainsi que le contrat. Nous n'avons qu'un bon de commande et rien d'autre comme document. J'ai envoyé un autre recommandé à synenergy à Montreuil aujourd'hui. Un expert va passer au mois de janvier pour les fuites de notre toit et l'assurance cherche à joindre également synenergy

---
Par aere

Bonjour,

Etes vous sure qu'une procédure en groupe peut aboutir ? Si c'est le cas, nous pouvons nous joindre à vous mais je doute que cela soit possible

---
Par nad 76

bonsoir,nous avions que le bon de commande de synenergy non signe et ensuite vue le arcellement de la part de la banque sofea nous leur avons demander les justificatifs que synenergy leurs avaient fourni car nous nous avions rien;la banque solfea me les a envoyer par mails et c est la que nous avons decouvert sur les documents que rien n etait signer de nous (fausse signature,faux papier de fin de travaux etc...) synenergy et la banque solfea sont assignes au tribunal par notre avocat mais surtout ne payer pas meme si on vous arcele car ils vont loin pour nous faire craquer;par contre la banque solfea nous a bloquer a la banque de france ;la banque solfea avait une autorisation de prelevement mais pas signe de notre part ,nous avons fait arret a notre banque ;

Par dav85

SYN ENERGY est en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2013 est-ce que si l'on porte plainte pour escroquerie ou autre la plainte peut aboutir à l'annulation du prêt?

Par aurore2828

Non le fait de porter plainte ne servira pas à annuler le crédit...
la seule option que nous avons c'est de faire appel à un avocat.

Par dav85

nous n'avons qu'un bon de commande signé de notre part je crains que nous n'ayons pas assez de preuve pour prendre un avocat; j'attends toujours les papiers de Sygma banque et je ne sais toujours pas si on doit se faire raccorder ou non. La juriste que j'ai contacté m'a conseillé de me faire raccorder et de prendre une autre entreprise pour

régler les fuites du toit.

Par duch

bonjour
je suis aussi dans le même cas que vous tous.les panneaux sont installés,le raccordement fait, il manque le document pour le consuel que syn energie ne fourni pas.Le commercial ne repond plus, syn energie non plus.
La banque solfea ne me fourni pas les papiers que syn energie lui a fourni pour se faire payer;
je n'ai pas d'assurance juridique,je ne sais plus quoi faire.
Je serai d'accord pour un regroupement afin de les attaquer.

Par dav85

syn energy est en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2013. CONTACTER un avocat afin d'essayer d'annuler au moins la commande; pour la banque solféa insistez tous les jours pour obtenir le bon de livraison, le contrat de prêt, attestation de fin de chantier ect... et regardez si les signatures sont les vôtres sur tous les documents; pour nous on sort d'un rendez-vous avec une avocate en Vendée spécialisée dans ce genre d'arnaque; vous avez jusqu'au 9 février pour déclarer des factures dues à votre installation après c'est terminé. Ne perdez pas votre temps et essayer d'annuler au moins la vente et peut être le crédit bon courage

---
Par cocodothy

Bonsoir,
Avons lancé une procédure judiciaire contre syn energy et sygma banque en fin d'année dernière. Nous les avons assignés en novembre et venons de voir qu'ils sont en liquidation judiciaire... Après avoir été confiant, je retombe dans une incertitude concernant la fin de notre procédure... nous espérons vivement ressortir "vainqueurs" de cette bande d'escrocs et ne pas payer pdt de très nombreuses années une installation qui ne produit même pas la moitié de ce qui nous a été promis...
Nous aimerions savoir si sur ce forum il y a des personnes qui ont déjà une procédure en route depuis plus longtemps que la nôtre et où elle en est????
Merci beaucoup pour vos réponses...

Par celo45

bonjour,
j'ai fait installé des panneaux photovoltaiques par syn energie au mois de juillet dernier, l'EDF vient de me confirmer le rendement qui est de loin inférieur à ce qui était prévu à la signature du contrat. Donc ma situation est comme beaucoup, l'installation qui ne s'autofinance pas et le début du remboursement en juin 2014.
Si il existe un groupe de plaignants n'hésitez pas à me contacter. Je suis aussi preneur pour d'éventuels conseils concernant la constitution d'une procédure, d'un avocat...
merci

Par Arte69

Bonjour
J'ai été contacté il y a quelques mois par la société AFDD ou Agence Française pour le Développement Durable pour me proposer l'installation des panneaux photovoltaîques sur ma toiture. Le commercial a pris soin de s'arrêter à 100m de chez moi pour descendre de son véhicule et pour enfiler un gilet sans manches avec un gros écusson AFDD (1er étonnement).Il s'est ensuite présenté à mon domicile. Il m'a alors sorti une belle documentation de SYN ENERGY (2nd étonnement). L'offre était tellement alechante que je me suis laissé berné et j'ai signé. Renseignements pris auprès d'un ami qui est de la partie et la consultation des forums j'ai rapidement compris que c'était une arnaque. J'ai aussitôt utilisé mon droit de retrait et eu la chance d'échapper à ces voleurs. J'ai alors compris que le nom de SYN ENERGY était grillé sur internet et que ces petits malins avaient trouvé une parade pour avancer masqués. Donc vous l'aurez compris pour moi AFDD ou Agence Francaise pour le Développement Durable et SYN ENERGY c'est la même chose et je n'ai trouvé sur aucun forum faisant le lien entre ces deux sociétés. Donc soyez prudents.

Par pat76

Bonjour

AFDD et SYN ENERGY, ce n'est pas la même chose.

Voyez vous même sur www.societe.com

Par Arte69

Bonjour,
Comme je l'ai indiqué j'ai été contacté par AFDD, j'ai pris rendez-vous avec AFDD et le commercial a pris soin de s'arreter à 100m de chez moi pour enfiler son gilet sur lequel il y avait un gros écusson AFDD (lui ne m'a pas vu). Il m'a présenté une brochure (que j'ai encore d'ailleurs) de SYN ENERGY.Peut être que AFDD est également victime ? Il n'empèche que cette société à changé de nom et a transféré son siège le 22/4/13. C'est son droit mais nous sommes en droit de nous interroger. L'activité indiquée sur société.com "Travaux d'installation d'équipements thermique et de climatisation" laisse supposer une activité artisanale avec atelier et stock. Si vous vous rendez grace à MAPS au 2 rue Louis Pergaud à Maison Alfort,vous verrez un immeuble de bureau. Je ne connais pas d'artisan qui a les moyens de se payer des bureaux pour gérer son activité.A moins que cette société n'ai qu'une activité commerciale et que son objectif est de prendre des rendez-vous pour des sociétés telles que feu SYN ENERGY pour ensuite être rémunérée sur les ventes réalisées. AFDD cherche régulièrement des teleprospecteurs pour son activité. (voir lien ci-dessous).
http://annonces-emploi.vivastreet.com/commercial-vente+maisons-alfort-94700/teleprospecteur/88266934
Il est interressant de noter que sur l'annonce AFDD se présente comme : Entreprise spécialisée dans le domaine de la communication sur annuaire internet. On finit par ne plus rien y comprendre.
Mon objectif n'est pas de griller AFDD mais de faire part de ma mésaventure et d'alerter les potentiels futurs arnaqués.

Par Marie78

Bonjour à tous,

je suis aussi victime de syn energy. les panneaux fonctionnent pas et le ballon de 14600 euros fuit, cher pour un ballon.
je vous conseille de faire comme moi et de l'assigner
j'attends mon jugement, j'ai un avocat génial que je vous conseille de prendre sans hésité si vous voulez gagner, c'est le spécialiste des arnaques qui remporte toutes ces affaires

Maître Grégory ROULAND
Avocat associé au Barreau de PARIS
SELARL EQUITY AVOCATS
17 rue du Dragon
75006 PARIS
06.89.49.07.92

Par Sabrinaky

Bonjour marie 78 j ai le meme avocat que vous. Sachez que mon ballon egalement etait defaillant suite a constat d huissier ce dernier m a informer que le fabricant du ballon avait une garantie obligatoire de 1 an sur le ballon. J ai donc envoyer via internet un mail a thermor et 2 semaines apres j etais contacter par un reparateur qui est venu reparer je n ai rien eu a payer.

Par gregand

Bonjour à tous, c'est avec déplaisir que je rejoins la communauté des arnaqués de SynEnergy. En me documentant sur mon infortune depuis peu (que ne l'ai je fait avant !), je me rends compte que je suis victime d'un scénario bien huilé, bon de commande signé en même temps que le contrat de prêt auprès de SOLFEA, pose des panneaux et ballon réalisée dans la foulée en novembre 2012, j'ai le malheur de signer l'attestation de fin de travaux. Et depuis plus rien; galère pour faire effectuer les travaux par Erdf et le jour J pensant que tout est prêt, le technicien de Erdf me dit qu'il ne peut raccorder car le câble entre l'onduleur et le compteur est manquant et doit être posé par l'installateur ! Impossible depuis de contacter SynEnergy et pour cause en liquidation judiciaire depuis décembre 2013. Solfea contacté par courrier s'en tient au contrat, donc je suis dans l'impasse. Merci à ceux qui ont entamé des actions en justice ou se sont rapprochés de juristes de me conseiller; sommes nous des créanciers prioritaires dans cette liquidation ? Les contrats SynEnergy et Solfea sont ils liés ? actions possibles pour différer les remboursements jusqu'à ce que l'installation produise ?
Merci de vos conseils.

Par dav85

contactez rapidement un avocat car les créances auprès du mandataire judiciaire sont à déclarer jusqu'au 24 février 2014 après on verra. pour ma part nous avons une fuite au niveau du toit un expert est passé mais il ne peut rien faire à moins que quelqu'un connaisse l'assureur de synernergy s'il en a un

---
Par Catarchi

Bonjour, nous avons nous aussi été démarchés par la société Sun-World de Paris, avec une soit disante antenne en Gironde près de chez nous... Personne à cette adresse sur place ! Le contrat étant signé en date de hier après-midi, accompagné de la demande de prêt, nous nous demandons si l'envoi des annulations par recommandé vont aboutir ? Merci de nous faire part de vos conseils. Catarchi

---
Par pat76

Bonjour Cartachi

Lisez ce qui suit cet article du Code de la Consommation concerne le démarchage à domicile.

Article L121-23

Créé par Loi 93-949 1993-07-26 annexe JORF 27 juillet 1993

Les opérations visées à l'article L. 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

1° Noms du fournisseur et du démarcheur ;

2° Adresse du fournisseur ;

3° Adresse du lieu de conclusion du contrat ;

4° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ;

5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;

6° Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 313-1 ;

7° Faculté de renonciation prévue à l'article L. 121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L. 121-23, L. 121-24, L. 121-25 et L. 121-26.

Il ya un bordereau de rétractation sur le contrat qui vous a été remis par le démarcheur?

Vous pouvez envoyer une lettre recommandée avec avis de réception pour vous rétracter. Vous avez 7 jours à compter de la signature du contrat pour le faire.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous envoyez la lettre à l'attention de :

Mme Sandra SEBAG

gérante de

SUN-WORLD

100, avenue Kléber

75116 PARIS

Par Arte69

Bonjour,
j'ai suivi cette procédure et je n'ai eu aucun problème par la suite. Par contre j'ai du envoyer deux lettres recommandées car le commercial m'avait fait signer deux contrats. Un pour les travaux (SYN ENERGY) et un pour le prêt auprès de la banque Solféa. Il faut absolument se désengager des deux. Je garde depuis les AR des lettres recommandées ainsi que copie des courriers. Ils ne peuvent plus vous obliger en rien si vous vous rétractez à temps. Alors agissez vite

---
Par Catarchi

Oui effectivement il y a un bordereau de rétractation pour le contrat du démarcheur et sur l'offre de l'organisme de prêt. Nous allons suivre vos conseils pour renvoyer les 2 recommandés demain, avec accusé. Franchement, nous nous sommes fait avoir comme des débutants... L'exposé du démarcheur était vraiment alléchant, mais après un coup de fil à Bleu Ciel et la lecture de votre forum, nous avons eu froid dans le dos. C'est vraiment alluvionnant qu'il existe des arnaques aussi énormes que celles-ci et que personne ne puisse arrêter ce phénomène. Encore merci pour tous vos conseils et souhaitons beaucoup de courage à tous ceux qui sont en galère !

Par joelaguado76

bonjour
Je me suis aussi fait arnaqué pour du photovoltaique
aguado xxxxxxxxxx

Par Adrien077

Bonjour,

j'avais vu que certains avez pris maitre rouland comme avocat
j'ai eu rendez-vous avec lui aujourd'hui, il faut le prendre. il est bien spécialiste des arnaques photovoltaïques

j'avais vu deux autres avocats. Il est le seul qui m'a rassuré.
il va lancer ma procédure pour annuler le crédit

si vous voulez un très bon avocat contacté-le sur son mail rouland@equity-avocats.com ou son site internet
[url=http://www.conseil-juridique.net/gregory-rouland/avocat-2773.htm]http://www.conseil-juridique.net/gregory-rouland/avocat-2773.htm[/url]

Par joelaguado76

Merci adrien77,j'ai eu un rdv ce matin même avec la CSL de rouen,defense des consommateurs. .au vu de mes papiers remplis par la société syn energy que ce soit le bon de commande rempli a moitié et surtout le contrat de crédit affecté (banque SOLFEA)n'ayant aucuns cachet du professionnel aucun n°d'agrément,aucun n°de dossier ni de nom du vendeur, la CSL me confirme mon contrat de crédit est nul et non avenu..si d'autres personnes sont sur la region de rouen je vous demande de vous faire connaitre soit au près de moi même ou du CSL de rouen qui si situe 55 quai du havre a rouen.
Adrien,combien te prend maitre rouland??

Par nad 76

bonjour joela,nous avons subis la meme arnaque que toi,se sont les meme documents,nous avons un avocat de rouen; pouvez vous prendre contact avec nous merci

---
Par gregand

Bonjour joela, je suis très loin de Rouen, c'est quoi la CSL ? association de consommateur ? peux nous communiquer tel et email ? merci

---
Par francis62

bonjour
quelqu un a contacté un avocat dans le 62?
si oui ,donnez moi ses coordonnées
merci

Par duc62

bonjour francis 62
nous avons Maître Cambrai a St Omer qui s'occupe de notre dossier

---
Par francis62

bonsoir duc62
Je n ai jamais eu besoin d un avocat avant,pourriez vous me dire comment cela se passe,combien ça coute?
A t il fait les démarches pour bloquer le pret?
merci

Par argo77

bonsoir,

moi aussi j'ai Maître grégory Rouland comme avocat.
c'est la référence, je le conseille aussi à tous

Par dav85

bonjour à tous,
je désire savoir pour ceux qui sont victimes de SYGMA BANQUE et SYN ENERGY, ont eu des difficultés avec le fonctionnement de leurs installations de panneaux avant le 19 février 2013 et si SYGMA BANQUE a été alerté sur SYN ENERGY et ses pratiques frauduleuses?
Pour les personnes ayant assignées SYGMA BANQUE ET SYN ENERGY pourriez vous m'envoyer la copie de l'assignation (ou de la première page) je vous remercie pour votre coopération d'avance le combat continue

---
Par argo77

tu veux en venir où ?

Par dav85

mon avocate désire les assignations des personnes qui attaquent SYN ENERGY et SYGMA BANQUE pour que cela fasse plus de poids dans mon dossier c'est possible ou pas

---
Par argo77

tona vocate t'as dit si tu allais gagner ?

Par dav85

on a des chances d'annuler le bon de commande pour le contrat de prêt il faut que l'on prouve que nous n'avons pas signé ce contrat ce qui est fort possible; Nous sommes en train de faire appel à une graphologue, elle doit nous faire un devis; je cherche des personnes ayant rencontré des problèmes avec leurs panneaux de SYN ENERGY avant la signature de notre bon de commande (19 février 2013) pour démontrer que SYN ENERGY présentait déjà des défaillances

---
Par jerome62170

Bonjour à tous
comme vous tous je me suis fais arnaquer par syn energy et j ai un credit également auprès de solfèa que je ne pourrais rembourser
je suis près comme vous tous à tenter une action en justice commune
comment ce contacter afin de joindre plusieurs dossier en justice
j habite dans le pas de calais sur la cote d opale
j attend de vos nouvelles
merci

Par stmath

Bonjour,
nous aussi, nous nous sommes fait arnaqué par Avenir Energie(Vivaldi Environnement).Le matériel suivant a été installé: une éolienne qui semble consommer au lieu de produire,des panneaux dont nous doutons de la qualité et la marque et qui n'a produit environ que 50% de ce qui était prévu, un ballon thermodynamique qui ne fonctionne plus en mode éco(pompe à chaleur HS au bout 1 an). Le contrat de prêt n'a pas été signé par nous, malgré les réclamations la banque Soféa effectue les prélèvements.Notre contrat classique avec EDF a été résilié pendant 6 mois, nous n'étions pendant ce temps chez aucun d'autre fournisseur et n'avons pas eu de coupure d'électricité.Merci des conseils que pourriez apporter afin que nous puissions essayer de nous en sortir

---
Par phildou

bonjour
J'ai été également victime d'une arnaque par la société SYN ENERGY,c'est a dire que j'ai souscrit un contrat pou l'achat et la pose de 14 panneaux photovoltaiques (lors de la pose seulement 12 ont pu etre montés)'j'ai également eu des fuites sur mon toit et depuis aujourd'hui j'ai un problème d'onduleur.Bien entendu j'ai essayer de prendre contact avec l'entreprise soit par téléphone (toutes les lignes sont soi disant occupées)soit par E mail (l'adresse E mail qu'il mon donnée est invalide)
Je pense devoir faire une action en justice (tribunal d'instance de GONESSE)
merçi de prendre contact avec moi pour joindre nos efforts

Par dav85

salut à toi où habites-tu en Vendée? et avec quelle banque as tu signé ton contrat de prêt? On peut prendre contact ensemble

---
Par phildou

Pour dav85 et également toutes personnes (ninanou45,rich62,et nature,jerome 62170)groupons nous pour nous défendre ensemble contre SYN ENERGY qui me semble t'il est en redressement??
J'habite L'aiguillon s/mer et la banque est SYGMA,d'accord pour prendre contact et faire action commune.

Par dav85

Nous avons pris Maitre xxxxxxx Avocate à La Roche s/yon on ne peut pas se regrouper mais on peut se rencontrer et prendre la même avocate pour se défendre et faire tomber le contrat de prêt et l'annulation du bon de commande.

Par phildou

D'accord pour se rencontré et pour éventuellement prendre l'avocate,suis libre tous les jours(retraité) et peux me déplacé facilement.Peux t'on se téléphoné et comment???

Par dav85

je vous laisse mon numéro de téléphone et un rendez vous pour se rencontrer sur votre messagerie personnelle

---
Par phildou

D'après l'avocate que j'ai contacté il faut demandé a la banque un report gracieux de vos mensualités(si l'installation n'est pas branché a l'erdf uniquement).Sinon j'ai également appris que la société qui fourni l'onduleur power-one "aurora" a également fermé.....!

Par verob62

ATTENTION
Une personne m'a contactée par téléphone pour faire de ma maison équipée en panneaux par syn enegy, une maison témoin rémunérée, si j'installe d'autres panneaux. Il a raccroché net quand il a vu que je me méfiais. Je pense que c'est une nouvelle arnaque.
Méfiez si on vous propose d'être maison témoin!

Par tempetenoire

Tapez votre bonjour a tous.de notre coté,nous aussi avons signé avec la société syn energy après un demarchage telephonique,le commercial se disant "presque"le patron de la société nous a vendu une éolienne qui devait "soit disant"nous fournir notre electricité.un beau parleur,un beau vendeur qui vendrait sa mere.aprés nous avoir demontré par A+B ce qu'allait produire notre éolienne,nous avons signé naivement comme beaucoup d'entre vous .malheureusement ,elle tourne dans le vide car elle ne produit rien.de plus il a falsifié la date de signature de contrat ce qui ne nous a pas permis de nous retracter,et s'est permis de gonfler le salaire de mon epoux en le doublant.de 1600 de salaire la somme est passée a 3000 euros.enfin nous sommes en procés mais aujourd"hui la société a fait faillite donc il ne nous reste que les yeux pour pleurer car il ne faut pas se leurrer,on ne va rien recuperer .le pier c'est que de genre de personne va rouvrir une autre société et continuer a arnaquer d'autres gens honnêtes qui travaillent dur.texte ici pour répondre ...

Par phildou

Comme pour vero62 on vient de me contacté pour être maison témoin rémunérée, avec bien sur la pose d'autre panneaux(300?/visite 5/an prévues donc 1500? pour l'année) contrat sur 5 ans trop beau pour être vrai, d'autant que j'ai été escroqué par SYN ENERGY!
Je n'ai pas refusé attendant dans savoir + ,leur responsable devant m'appelé prochainement.....affaire a suivre!

Par verob62

Je mes demande si l'ex patron de syn energy n'est pas déjà en train de remonter une nouvelles entreprise-escroc comme il en a l'habitude!
Faut il le laisser venir, enregistrer,dénoncer à la police?
Je vais essayer de contacter mon avocat.

Par stephlopes02

bonjour
Moi aussi arnaqué par syn énergie peut on faire suspendre les paiements?

Par katana 62

Bonjour, j'ai déposé plainte contre syn energie, mais mon avocat a reçu un document comme quoi la société est en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2013, donc pour tout le monde c'est fini jamais vous ne pourrez récupérer votre argent, moi je laisse tomber je ne vais pas continuer à donner de l'argent au tribunal pour rien, et la banque est intouchable.

Par stephlopes02

Mais ils ont imiter ma signature pour le credit et je peux le prouver

---
Par phildou

Si vous pouvez prouver qu'il on imité votre signature (par un graphologue),prenez un avocat et attaquer la banque ,vous

aurez des chances de faire annulé le crédit ou au moins de récupéré l'assurance et les intérêts d'emprunt.

Par stephlopes02

Ok merci du renseignement

Par phildou

Pour stephlopes02 quelle est le nom de la banque en question?,d'autre part pour rebondir sur la maison témoin j'ai finalement était contacté par "le responsable" qui bien évidemment est resté dans le flou le plus complet et suite a mes doutes devais me rappelé et depuis plus de nouvelles donc MEF arnaques.....!

Par stephlopes02

C solfea la banque pkoi

Par phildou

Juste pour savoir moi c'est SYGMA banque....

Par stephlopes02

Pour phildou est ce que vous avez poursuivis syn energy ou pas

---
Par Mr Gao

bonsoir à tous, et surtout à Nnpleval et Babounet,

qui signerait un BDC si l'installation était amortie en 20 ans ? personne ! Donc les commerciaux mentent sur les productions réelles afin de faire miroiter un amortissement sur 10 ans environ et donc arracher la signature du pigeon . L'examen de plusieurs dizaines de BDC autorise à dire que la marque des panneaux est très rarement écrite ... ce qui ne respecte pas le code de la consommation (art L 121) .. et ce qui entraîne la pose de panneaux Chinois qui valent 2 fois moins chers que les Bosch par exemple ! Sans compter le crédit à près de 6 % ! Le client est donc floué puisqu'il rembourse plus de 200 ?uros par mois alors qu'il revend moins de 100 ?uros d'électricité par mois . Nous sommes quelques dizaines à nous battre avec l'assistance d'un Avocat et du GPPEP (association de bénévoles) pour annuler ces BDC/crédits "illégaux" . Vous pouvez nous contacter gratuitement pour analyse de votre dossier .
Cordialement à tous, éd xxxxxxx du 37 (taper le nom et le département et vous trouverez le numéro de tél !)

Par stephlopes02

Pour mr gao pouvez vous me contacter par mail sur xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
communiquez ces éléments personnels par mp par sécurité

Par Mr Gao

bonsoir Stephlopes02,

mon n° de tél fixe est xxxxxxxxxxxxx près de Tours . Vous pouvez appeler tout de suite .
communiquez ce n+ par mp

Par phildou

Mon avocate n'attaque pas SYN ENERGY suite au redressement judiciaire par contre elle va attaquée la banque..!

Par Mr Gao

Cher Phildou,

je ne suis pas avocat, mais j'affirme qu'il faut attaquer au tribunal d'instance (pas le TGI) l'installateur ET l'organisme de crédit en visant l'annulation des 2 contrats liés (puisqu'il s'agit d'un crédit affecté) . j'insiste sur le TI car il s'agit d'un conflit "commercial" entre un commercial "véreux" qui a abusé de votre confiance pour arracher votre signature en ne fournissant aucune estimation de production réaliste par écrit - comme l'impose la charte QualiPV - AVANT toute signature du BDC . Le prix de l'installation supérieur à 10 000 ?uros n'interdit pas le recours au TI . Si votre dossier tient la route, le Juge annulera les contrats ce qui vous évitera de payer un crédit fort cher pour une installation fonctionnant "à moitié", voire pas du tout chez certains clients ! je vous invite à me contacter au plus vite . Cordialement, ed xxxxxxxxxxxx du 37 (je ne sais pas comment utiliser la messagerie privée, donc je vous donne le xxxxxxxxxxxxxxxx

---
Par chaber

bonjour Mr Gao

En haut à droite vous avez Bonjour mr Gao
Dessous messagerie privée ( )

Par Mr Gao

mes respects, mon Colonel !

(un peu d'humour ne peut pas nuire, je vous félicite pour votre mission de modérateur)

je pense avoir réussi à mettre un message privé à "Phildou" !

il vaut mieux parler peu et peut-être passer pour un idiot, plutôt que parler d'abondance et ne laisser aucun doute à ce sujet ...

bien cordialement à vous, ed

Par Mr Gao

bonjour à tous, voici la copie d'un mail qui sera - je l'espère - utile à de nombreux clients "abusés" :

bonsoir à tous, et surtout à l'Administrateur - certainement bénévole,
je suis très étonné que vous censuriez systématiquement le nom de la société d'Aubervilliers dont le sigle est GSdF, qui fait de la publicité avec Marc-Emmanuel - le maçon du coeur, et qui met plusieurs centaines de familles dans l'embarras ... je détiens personnellement une centaine de dossiers de témoignage contre cette société et son complice - au moins par négligence - Solféa
Cette société ne répond pas à l'assignation en date du 15 janvier 2014, Solféa ne cesse de demander des reports, j'espère que la date du 11 avril sera bien conservée pour terminer cette triste histoire d'escroquerie + faux et usage de faux (termes utilisés par le Gendarme qui a enregistré mes plaintes) . Il est totalement anormal que nous devions rembourser un crédit alors que nous souhaitions payer au comptant une installation qui devait être amortie en "5 à 12 ans" suivant l'engagement éCRIT de group solair de France (copie certifiée conforme fournie au Juge) . De plus, nous n'aurons jamais la décennale datée d'avril 2013 (fin des travaux constatée par les Gendarmes - dont l'Adjudant), ni la facture concernant le matériel (Chinois) réellement installé sur le toit . Pas de vraie facture = pas de réelle assurance habitation !
Cela fait plus d'un an que nous nous battons contre David H (le président de la société d'installation), une ultime négociation tentée par le Conciliateur Juridique en nov 2013 est restée un échec . Seule la Justice fera entendre raison à ces bandits .
Si vous continuez à me censurer, c'est que vous avez été menacé par ces personnes qui n'osent même pas m'appeler (il faut avouer que je détiens plus de dossiers que n'importe quel avocat, et que je sais comment procéder avec ces sociétés) . Pour les cas les moins graves (panneaux non encore installés), l'action des bénévoles du GPPEP suffit en général . Pour les cas aigus (installation non terminée, rendement insuffisant, et/ou absence de garanties diverses), le recours aux services d'un avocat est nécessaire (après dépôt de plainte + blocage des fonds + LRAR à la société de crédit) pour assigner ces gredins au Tribunal d'Instance .
je rappelle que Jean-Marie xxxxxx - Président de Consoglobe - s'est défendu sans avocat contre GSdF qui avait porté plainte contre JM xxxxxxx pour diffamation . GSdF a été débouté et a dû payer une "amende" au profit de Consoglobe !
j'invite ces "menaceurs" à me contacter directement, nous nous ferons un plaisir même pas dissimulé à les traîner dans la poussière avec le concours d'un avocat qui gère quelques dizaines de dossiers contre ces installateurs véreux associés à des organismes de crédit "associés" ...
Chers Administrateur, Jurisconsulte, Daniel xxxxxxx, et Manuel (qui a les mêmes soucis avec GSdF/solféa, et est

devenu un véritable ami), j'attends de votre part un soutien - au minimum - consistant en une censure bienveillante et réfléchie, je vous en remercie par avance . Cordialement, éd xxxxxxxxxxxxx
communiquez par messagerie personnelle du site

j'enregistre en ce moment de nombreux dossiers Syn'Energie (entreprise défunte) sur la Vendée et dans la région de Soissons ...

Par Mr Gao

re-bonjour à tous !

je signale que bloquer les versements vers un organisme de crédit est normalement incorrect, MAIS dans le cas d'une signature imitée par un commercial-voyou, dans le cas d'absence du choix "à crédit" sur le BDC, dans le cas d'absence d'autorisation de prélèvement, et enfin dans le cas le plus courant d'une fin de travaux "approximative" fournie par l'installateur à l'organisme de crédit (travaux non-terminés pour absence de raccordement par ex) ; je vous conseille après le dépôt de plainte de verser sur un livret les mensualités que vous devriez régler à Sygma/Solféa par ex . Vous devrez en informer l'organisme de crédit par LRAR "en attendant la décision de justice" . Que risquez-vous à agir ainsi ?vous répondez en fait à une escroquerie par une "suspension des versements", ce qui risque de vous faire inscrire au FICP (Fichier des Incidents de Paiement , ce qui empêche de prendre un crédit pendant 5 ans) . Comme le dossier de crédit est TOUJOURS incorrect, je connais un Avocat spécialiste du code de la banque et du crédit capable d'écrire une lettre un peu sèche à une société de crédit en lui rappelant ses infractions multiples aux divers codes - ce qui entraîne la levée rapide de l'inscription abusive .
Si solféa était aussi sure de son bon droit, pourquoi ferait-elle traîner en demandant sans arrêt des reports ? en espérant la faillite des installateurs véreux - afin de "tondre" le seul survivant = le client lésé ? cela fait 5 mois que j'attends - en vain - la réponse d'Olivier Feist (président de solféa) et je ferai toute la publicité possible contre ces agissements honteux qui mettent dans la misère Chantal B de l'Indre (émission RTL J Courbet ça peut vous arriver 3 mai 2013 sur internet) et une hôtesse de caisse d'un magasin de bricolage de l'Eure et Loir par exemple ... Bon courage à tous pour se battre en gardant à l'esprit que 2000 ?uros d'avocat sont mieux que 20000 ?uros empruntés à 6 % sur 10 ou 15 ans ...Et n'oubliez pas que tout l'argent versé à solféa sera perdu si cet organisme de crédit fait faillite ...Voulez-vous parier ?

Cordialement à tous ceux qui ont eu confiance en un commercial (technico de l'escroquerie seulement !)
éd xxxxxxx du 37

Par Mr Gao

bonjour aux Administrateurs/Modérateurs du site Experatoo !

je souhaiterai que vous me contactiez par mail (vous le connaissez) afin d'évoquer la censure de Jean-Marie B et de mes coordonnées . Cela me surprendrait que JMB vous ait reproché quelque chose, et je ne souhaite pas me cacher derrière un pseudo afin que certaines personnes me contactent directement pour parler de diffamation (Denis B président de la société EEH basée en région Parisienne par exemple - qui semble avoir compris que "mise en garde par rapport à des pratiques commerciales" et "diffamation" n'étaient en aucun cas synonymes) .

Cordialement, éd xxxxxxxxxxxx du 37

Par mir74

bonjour, je me suis fait arnaqué moi aussi de 23000? par mysun. je n'arrive à joindre que des secretaires qui ne s'occupe que de l'administratif, le commerciale sur Annecy est injoignable. le plafond annuel edf est de 5250 kwh soit 1777?/an soit 13 ans pour rembourser si l'instalation fonctionne à 100/100.Y a t-il un recours?

Par Mr Gao

bonjour à tous et en particulier à Mir74,

je vous invite à me contacter immédiatement par téléphone ou par mail pour discuter de votre souci .

éd xxxxxxxxx du 37

Par Mr Gao

je viens, cher Mir74, de vous envoyer mes coordonnées par messagerie privée !

Par Mr Gao

bonjour à tous !

vous avez des problèmes avec GSdF/sygma et je résume :

BDC en fév 2013 (non respect du code de la conso = absence du nom du commercial + absence description précise des panneaux et de l'onduleur +
absence n° semaine de pose + ...) suivi de la pose quasi-immédiate sans attendre l'autorisation de la mairie !

Vous appréciez la Turquie, mais pas l'absence de communication possible avec les poseurs ...

le ballon thermodynamique est bruyant (il ne doit pas être de bonne qualité ? Quelle marque ? un bon fabriqué à Angers de 300 Litres
coûte moins de 2500 ?uros avec son kit de raccordement - 3000 ?uros avec la pose devrait être possible) .
Un tel ballon pique des calories dans l'air pour chauffer l'eau, cela refroidit donc votre garage de quelques degrés
(le commercial qui ne connaît rien en thermodynamique ne vous a pas conseillé ... ou il était réellement conscient d'être un escroc !)

Vous pouvez vous brosser pour la facture d'eau due aux fuites/déplacements multiples du ballon, et la participation à l'isolation du garage !

vous avez produit 1800 kWh en 10 mois, on peut espérer une production de 2200 kwh/an soit 700 ?uros/an (si vous êtes à 32 centimes le kWh) . Enlevons les 60 ?uros de location du compteur de rachat, alors bénéf net = 640 ?uros /an

si la promesse des 1700 ?uros/an MINIMUM est écrite, vous n'êtes pas à quelques % de moins, vous êtes à moins de 40 % de la promesse . Supposons que votre installation "panneaux" coûte 20 000 ?uros, alors l'amortissement sera réalisé dans 31 ans ... Auriez-vous signé un tel BDC si vous aviez été informé correctement ? NON, donc il y a bien escroquerie (comme avec Majo40, Goldo71, Mélanie dont le mari est au GIGN, le Policier du Pas-de-Calais que mon avocat connaît, ...)

le taux de sygma est dissuasif (plus de 5 %), l'assurance est hors de prix (surtout pour vous qui êtes un "assimilé fonctionnaire")

les LRAR envoyées à GSdF restent sans réponse . peut-on s'inquiéter ? OUI car GSdF ne publie pas ses comptes de l'année 2013 et ne répond pas aux assignations depuis janv 2014 ...

conseils =

1 - porter plainte en Gendarmerie (le Gendarme doit choisir lui-même le terme escroquerie - on peut le lui souffler ...) contre l'installateur et son partenaire financier
2 - contacter votre banque pour interdire le versement vers sygma et alimenter le livret (déjà ouvert pour vous)
3 - informer par LRAR sygma que vous versez sur un livret "en attendant la décision de justice" (s'attendre à une menace d'inscription au FICP ...)
4 - envoyer par mail votre dossier à un avocat spécialiste (code commerce/conso et code banq/crédit)
5 - envoyer votre dossier à la DDPP 33 (ancienne répression des fraudes) . La DDPP 33 fera probablement suivre à la DDPP 93 .
6 - envoyer un extrait du dossier à Madame La Procureur de Bobigny (dont la plainte en Gendarmerie)

de quoi est composé le dossier ? bon de commande (car on n'a jamais de devis !) + dossier de crédit + extraits du document publicitaire certes non-contractuel nous ayant incité à signer + estimation de production bidon totalement sur-évaluée + facture (toujours "approximative", on va bien voir ce que disent les impôts !) + garantie décennale non-datée du trimestre de l'installation (donc invalide !) .

Repérez bien le Tribunal d'Instance le plus proche de chez vous !

à très bientôt, au cas où vous auriez d'autres questions, cordialement en espérant que personne ne déraille avant la fin de cette "croisade" anti-escrocs .
ed xxxxxxxxxx du 37

Par dav85

et avec syn energy que pensez-vous?

Par Mr Gao

bonsoir David de Vendée,

Syn Energie semble en faillite, je connais 2 familles en conflit avec cette société dont une en Vendée . Vous pouvez me contacter par messagerie privée . Cordialement, éd du 37

Par tdb

bonjour,
nous sommes dans le même cas de figure que vous. Syn énergie a été liquidée, notre recommandé avec AR est revenu.
que faire ?
merci
oli du 90

Par jureleu

Bonjour,
Je viens d'être démarché par la société SUNWORLD.
Bien que je n'ai signé aucun papier ni donné d'accord verbal je m'inquiète devant la lecture de tous vos messages.
Dois-je craindre une très mauvaise surprise ?
Quelqu'un peut-il me rassurer ou au moins me renseigner ?

Merci.
jureleu

Par Mr Gao

bonjour à tous, surtout à "Jureleu",

pour la réputation de la société SunWorld, je vous invite à contacter le GPPEP (aide@gppep.org) à l'attention de Régis (Régismu) .
Si vous n'avez réellement RIEN signé (même pas un bon de visite par exemple ... dont la signature pourrait être imitée, cela s'est déjà vu !), ni laissé voir/photocopier/prendre en photo des papiers/permis/courriers portant votre signature, vous ne risquez presque rien .

Par précaution :

1 = prendre contact avec votre mairie afin de demander le refus des travaux au prétexte que votre maison est trop proche d'une école par exemple ...

2 = ne pas laisser des poseurs entrer chez vous pour installer quoi que ce soit (menacer de porter plainte pour violation de domicile - même des poseurs Kurdes ou Roumains comprennent l'expression "porter plainte" - ne pas leur prêter votre tél pour appeler leur patron) .

cordialement, ed croisier du 37

Par jureleu

Bonjour à tous et particulièrement Mr Gao,

Merci pour vos conseils, malheureusement je dois avouer que j'ai laissé seul le commercial pendant 2 minutes alors que j'étais dehors... j'espère ne pas avoir à le regretter...

J'ai contacté hier, par mail le GPPEP et attend une réponse de leur part.

Je vous contacte dès que j'ai du nouveau, merci encore pour vos conseils.

Jureleu

Par Mr Gao

bonsoir "Jureleu",

fermer à clef votre portail + prévenir votre Gendarmerie et vos voisins de la visite probable d'un camion "Roumain", souvent blanc sans aucune inscription publicitaire, certes immatriculé en France ... Certains poseurs sont presque prêts à tout . N'hésitez pas à scotcher une copie du refus de la mairie sur votre portail (dans une pochette plastique transparente) . N'oubliez pas de dormir quand même !
cordialement, Mr Gao

Par Mr Gao

bonjour à tous,

je viens de lire la lettre de David H, célèbre président d'une société d'installation de panneaux bien connue sur les forums ...je trouve ce courrier extrêmement gonflé car les emplois des jeunes de la banlieue Parisienne - promis dans la plaquette 2012 de l'entreprise - sont un des arguments qui m'ont fait signer .. le début des ennuis !
Ces emplois promis se sont transformés en emplois de Roumains, Kurdes, Moldaves, ... en général sympathiques, parfois compétents, rarement soigneux . je précise que mon service militaire à l'étranger m'a donné l'occasion de fréquenter des cultures multiples, avec des personnes de religions différentes, et que cela ne me dérange nullement de proposer du thé avec des gâteaux adaptés au lieu de proposer de la bière et des apéri-cubes au jambon ... je pense que David H devrait respecter ses ouvriers qui sont payés au tarif "local" (un tiers du tarif Français), respecter ses clients (qui a dit que je rêvais ?), ...Respecter Allah/Dieu/Yahvé , c'est déjà respecter son voisin/prochain/frère ... je suis certain que tout le monde est d'accord avec moi (qui a dit que j'étais idéaliste ?) .

la société mise à l'index ne semble plus répondre au téléphone, ne semble plus en mesure de régler les raccordements, ... je serais commercial chez GSdF, j'aurais peur de ne pas être payé !
je précise que Mme la Présidente du Tribunal de Tours a été surprise qu'aucun avocat, ni aucune lettre ne défende la société évoquée ... alors que solféa avait délégué un confrère d' Edgar V - son avocat habituel - et que je représentais l'avocat du client lésé ...(je ne suis pas avocat)
La facture que Mika détiens doit être déjà payée par l'organisme de crédit, alors qu'un organisme sérieux doit attendre le raccordement ... . Le crédit d'impôt pour des panneaux en 2013 était limité à 1056 ?uros pour une installation 3 kiloWatts-crête, ceci pour lutter contre la sur-facturation ... Rien ne vous empêche de joindre votre facture en soulignant les erreurs, il suffit que la puissance de votre installation soit précisée (4,5 kWc) ou sous-entendue (24 panneaux 185 Watts) pour qu'il vous soit accordé un crédit de 1584 ?uros .

je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire . Cordialement à tous, Mr Gao

---
Par Mr Gao

bonjour à tous,

j'ai relu avec une attention un peu plus soutenue la prose de notre célèbre président du SIPR, adréssée à Ségolène . Certes, ce président aurait fréquenté une grande école d'électricité Parisienne, et c'est son ancien ami Jefferson M qui avait fréquenté une école de commerce .

La petite erreur - une broutille - commise par David H est donc de dire que ERDF-OA rachète l'électricité produite 29 ?uros le kiloWatt-heure ... Alexandre T de cette même société ayant déposé notre dossier en décembre 2012 seulement, le tarif de rachat n'est que de 34 centimes ...on n'est pas à 100 fois près quand on parle de 600 emplois menacés (dont 6 emplois Français ?)
L' expression "100 % non-délocalisable" est risible puisque tous les témoignages que je détiens (plus de 150) parlent de poseurs "étrangers" en général sympathiques (je me répète !)

Pour montrer que je suis honnête, au cas où quelqu'un en douterait, je vais dire que David H ne dit pas que des bêtises puisqu'il demande à Ségolène de remettre le crédit d'impôt 11 % qui a disparu en 2014, et de ne bouger le tarif de rachat qu'une fois par an (2 éclairs de lucidité dans un Monde de ...)

Bref, les conseillers de Ségolène R (notre Ministre de l'Environnement-Ecologie-Développement Durable) peuvent me téléphoner afin de recueillir des renseignements complémentaires .

Cordialement à tous, Mr Gao

Par Mr Gao

bonjour à tous,

je note que Goldorak 71 garde comme botte secrète l'humour ... c'est évident qu'il vaut mieux faire l'humour que la gueule ...

Sérieusement, je suis extrêmement inquiet pour la santé de l'entreprise GSdF qui ne répond plus au téléphone, qui ne rappelle pas, qui utilise des chèques très épais de la banque Enbois pour payer/rembourser des raccordements, ...
moi qui envisageais de préparer un comité de bienvenue à son président qui condescendait à venir rencontrer les provinciaux dans l'embarras (absence de papiers + absence de raccordement + absence de facture correcte - avec le matériel réellement installé et séparation matériel/MO, mensonge sur le rendement/la production/l'amortissement, ...)
je plains ce président attentif à nous satisfaire, entouré par des commerciaux perfectibles, un partenaire financier discutable solféa, un sponsor méchant ERDF/GDF-Suez/Dolce Vita, ... que de gens dans son entourage lui veulent du mal !
son avocat JCB oublie qu'en tant que Breton, il ne devrait pas se commettre à défendre son client dont la majorité des témoins à charge sont justement Bretons . A quand une manif avec bonnets rouges à Aubervilliers ? comment se fait-il qu'aucune écriture ne parvienne à la partie adverse ?
Même les secrétaires-assistantes de direction ne répondent pas et ne savent pas quelle direction prendre ...

je plaisante, mais je pense aussi aux pauvres personnes endettées pendant 10 à 20 ans à cause de l'incompétence évidente de ce triste sire à diriger une entreprise qu'il prétendait dealer, pardon leader dans le photovoltaique ... en fait, c'est bien leader pour faire plonger les clients dans le panneau ... et c'est pour ces gens qui sont nos "voisins", nos collègues, nos compagnons d'infortune comme le dit notre ami Goldorak, que comme nos bénévoles dévoués du GPPEP, je me battrai jusqu'au bout ... (et j'espère qu'atteindre le bout ne sera pas trop long !)

j'invite tous nos amis à faire un tableau comportant les noms/adresses/coordonnées de tous les clients préoccupés par GSdF/solféa et à me les envoyer par messagerie privée . Ne pas oublier de signaler les personnes sur lesquelles une discrétion est requise (je pense à un Gendarme du GIGN par exemple)

bonne fin de journée ensoleillée, surtout aux raccordés qui produisent ! Cordialement à tous, Mr Gao

---
Par sabine21

Bonjour à tous
Et voilà moi aussi je me suis fait arnaquer par la société SYN ENERGY et SOLFEA. Nos panneaux photovoltaiques sont posés, le ballon thermique aussi, nous sommes raccordés mais comme il nous manque une attestation de conformité sur l'honneur, ERDF ne veut pas payer la production d'électricité, alors qu'il nous réclame 70 ? pour le branchement au réseau.
Suite aux conseils d'un des installateurs démarchés pour faire cette attestation (ils refusent tous de peur de devoir reprendre la garantié decennale), nous nous sommes rapprochés de la banque SOLFEA pour obtenir une copie de la demande de pret, et là surprise, nous n'avons jamais signé ce document, de plus il est daté la veille de la signature du bon de commande.
Nous nous sommes rapprochés d'un avocat qui ne nous a pas trop aidé mais plutôt mis mal à l'aise. Tout est de notre faute.
Quelqu'un connaitrait il un avocat susceptible de nous aider?
Que peut on faire?
Merci à tous pour votre aide.

Par Mr Gao

bonsoir chère Sabine,

vous pouvez me téléphoner immédiatement au 02 47 34 00 33 (car je surveille le brevet demain et je monte à Paris rencontrer une personne de solféa ce vendredi) .
A tout de suite, Mr Gao

Par sabine21

Bsr M.Gao. Puis je vous appeler demain soir car je viens juste de voir votre messagerie. Merci à vous.

Par emilie71

bonsoir
je suis exactement dans le même cas que vous, j'ai fait appelle a un avocat qui a déjà un grand nombre de dossier sur syn energi et qui est très compétent. Je vous le conseil. Si vous voulez ses coordonnées dites le moi
bon courage

Par Sabrinaky

Bonsoir emilie71.

je ne sais plus si je vous en ai informer par mail ou sms mais nous avons gagné notre affaire grace a maitre rouland ! Credit annuler !

Par Mr Gao

bonsoir à tous/toutes,

je vous invite à me contacter jeudi soir vers 20 heures ou samedi après-midi, car vendredi nous nous rendons sur Paris afin de rencontrer un interlocuteur chez solféa - partenaire financier de Groupa Solaire de France qui est en redressement - puis le patron de GSdF , et nous comptons déjeuner avec des Policiers qui enquêtent sur l' "écodélinquance" . Grégory Rouland est un avocat Parisien intéressant, je peux vous en proposer un autre ce qui vous permettra de comparer . Si vous résidez en Saône et Loire, je vous invite à contacter Goldorak71/Goldo71 qui intervient sur divers forums (cet ami devrait pouvoir vous renseigner ce vendredi/samedi matin) .
Bonne nuit à tous ... et appliquez-vous pour la dictée demain ! Cordialement, Mr Gao

---
Par sabine21

A Émilie 71. Oui je serai fortement intéressée par le nom et les coordonnées de votre avocat. Merci beaucoup.

Par Mr Gao

bonsoir Sabine,

sois plus attentive : je t'ai donné l'info = Grégory Rouland du Cabinet Equity Juris

35 r La Boétie
75008 PARIS
01 53 67 96 10

cordialement, Mr Gao

Par emilie71

bonsoir a tous
je confirme,sabine, maitre rouland est mon avocat et je te le conseille, très accessible, il a déjà beaucoup de dossier sur syn energi et il s'est de quoi il parle. J'ai fait 5 heures de route pour le rencontrer et j'ai été rassurée.Si tu le souhaite je te donnerai mes coordonnées pour en discuter, moi ça m'avait fait du bien.
cordialement

Par Mr Gao

Bilan au 2 juillet 2014 :

il y a plus de 2000 dossiers contre solféa ET Groupe Solaire de France en Métropole, la majorité des gens attendent le raccordement promis ? et ERDF ne dispose d'aucun dossier de demande !
Ceux qui sont raccordés doivent pleurer pour obtenir le certificat de pose en intégration afin de pouvoir être payé par ERDF . Les papiers de garanties sont rarement fournis ? y compris la

fameuse décennale obligatoire dont il paraît très difficile d'obtenir une preuve depuis
le 1er janvier 2014 ?
Il est inutile de rappeler que le bon de commande ne précise pas la marque et le modèle du
matériel commandé, ni la date de pose et de raccordement ? sous forme d'un numéro de semaine
par exemple . La facture semble rarement conforme au matériel promis ou au matériel monté sur
le toit, ceci afin d'éviter de reconnaître que du panneau Chinois (2 à 3 fois moins cher) a été
utilisé ? des particuliers se sont ainsi vus refuser la bonification Européenne ! Les Avocats de
ces sociétés jouent la montre en demandant des reports, ça y est : GsdF est en redressement et
vous pouvez faire part de vos demandes à l'Administrateur Judiciaire de Bobigny (Maître Bally)?
Le GPPEP connaît cet Administrateur : aide@gppep.org
Bon courage à tous, Mr Gao

Par Mr Gao

bonjour à tous, voici quelques mails échangés avec le patron de Groupe Solaire de France (en redressement) :

je ne sais pas à qui ce mail est destiné : David H ou l' Administrateur judiciaire Me Bally ?
>
> On vient de me communiquer ce mail en me disant qu'une personne rappelle en partant d'un 09 ? pour tenter de résoudre des problèmes ? surtout ceux qui sont « gratuits » je pense ?
>
> Pourquoi ne pas résoudre le problème de raccordement de M et Mme Bruno G en assumant l'indemnité de retard ? le tout pour un montant de 4000 ?uros environ, conformément à l'engagement pris par D Haiun soi-même le 30 mai 2014 ?
>
> Pourquoi ne pas m'envoyer une facture ? minorée, cela va de soi ? concernant le matériel réellement installé sur le toit afin que je puisse être assuré normalement pour la maison (souhaitez-vous que la Maif et la Macif joignent leurs actions ?), pourquoi ne pas envoyer dans le même courrier le manuel d'entretien/utilisation des panneaux Chinois installés ainsi que les garanties diverses ? j'ai obtenu la copie de la décennale par un autre client équipé à une date voisine ? Devrais-je encore entendre le discours idiot de Sabrina D de juillet 2013 « vous voulez le beurre et l'argent du beurre? » qui m'a poussé à porter plainte ?
>
> >
> Pourquoi ne pas faire un geste pour Chantal B (près de Châteauroux) qui est certainement la moins fortunée d'entre nous ? (émission RTL ça peut vous arriver Julien Courbet 3 mai 2013 écoutable sur internet) sans se moquer d'elle, mais en étant prévenant comme vous le seriez avec votre Maman ?
>
> je suis content qu'une simple manipulation de « basculeur » après l'orage ait permis à Xavier des Landes de recommencer à produire . N'oubliez pas que nous ne sommes pas tous « électriciens » et que ce qui semble facile/évident à M GALAMIDI (SAV/électricien) n'est pas du tout clair pour un client ordinaire ! Reste pour Xavier que l'amortissement sera très ? trop long !
>
> >
> Ne promettez rien, agissez vite, et vous éviterez ainsi la prison ferme ? voire pire . >

> A très bientôt donc,

Réponse de Davd H :

A la vue du contenu du mail auquel je réponds, je me contente de vous joindre le document attendu. Aucune minoration n'est applicable car l'installation que nous vous avons effectuée (avec votre accord ? attestation de fin de travaux signé), est une centrale photovoltaïque de 3 Kwc, vous avez souscris à une installation de 2kwc96, nous vous faisons graces de ces 400 Watt.

ma réponse à cette réponse :

Monsieur H,
>
> je pense que c'est vous qui avez répondu au mail envoyé ? je suppose que vous avez omis de signer,
seulement « omis » car je suis certain que vos Parents vous ont bien élevé ?
Vous n'ignorez pas que la fin de travaux réelle date d'avril 2013 (travaux terminés devant les Gendarmes)
Vous n'ignorez pas que les panneaux installés sont Chinois au lieu d'être les Bosch promis et
que les dimensions figurant sur votre facture sont fausses
(la réponse de Sabrina D en janvier 2014 précise qu'aucune marque n'est précisée sur le BDC,
ce qui est une entorse au code de la consommation)

Vous n'ignorez pas que ce que vous considérez comme une attestation de fin de travaux n'est qu'un reçu de pose des panneaux sur le toit et nullement un véritable procès-verbal de réception des travaux qui doit être signé par les deux co-emprunteurs ? ce qui n'est pas le cas dans plus de la moitié des 200 dossiers que je détiens ?
je suis désolé de devoir vous décevoir : votre cadeau de 400 Watts est ridicule en compensation des années de galère que vous imposez et des nuits courtes passées à répondre aux clients floués par vos commerciaux
je vous laisse à votre mauvaise foi habituelle et je vous prie de m'excuser de ne pouvoir vous saluer de manière courtoise,

et pour terminer en beauté :

je suis mort, seulement de rire ! Ce monsieur est ingénieur en électricité donc on lui pardonne ses fautes de Français ? je me demande s'il n'usurpe pas un titre non obtenu car il parle d'un cadeau de 400 Watts alors qu'il s'agirait à la rigueur d'un cadeau de 3000 ? 2960 = 40 Watts (la Puissance d'une ampoule !), ce qui prouve ? si cela était encore nécessaire ? qu'il est loin d'être une lumière ? De plus les mesures de Puissance crête des panneaux ? réalisées en laboratoire ? sont soumises à un pourcentage d'erreur (1,4 %) ce qui correspond à 3000 x 0,014 = 42 Watts . Conclusion : ce monsieur n'a fait AUCUN cadeau !
Allez, c'est promis : j'arrête car cela me fait monter la tension? et je pourrais devenir méchant ! Cordialement à tous en espérant que cela vous aura fait quelque peu sourire

Mr Gao

Par amg68

Bonsoir a tout le monde,

J'ai été aussi contacté par une entreprise de pose de panneaux solaires déja citée dans le forum par Catarchi le 16/01/2014 a 9h20; pat76 à répondu le même jour a 11h20.
Ma situation est la suivante:
bon de commande signé le 17/06/2014 (délai de rétractation dépassé)pour la pose de panneaux solaires et d'un chauffe eau pompe à chaleur. L'offre de prêt est de sygma banque (basé à Mérignac (33)) pour un montant de 27500 Euros. A ce jour je n'ai pas devis précisant le type de panneaux , le cout de la Main d'Oeuvre, ni de document précisant l'étude technique et la viabilité des panneaux solaires et le rendement attendue par l'utilisation de ces panneaux solaires.

j'ai annulé le bon de commande par mail, réponse de la société qui m'indique qu'elle a prise en compte ma demande et qu'elle me demande 30% de la somme totale soit 8250 euros pour rupture abusive du contrat.

Dès demain je prend contact avec ma banque, ufc que choisir, GPPEP et suivre les conseils de pat76 et trouver un vice de procédure dans le contrat pour annuler cette somme.

Je reste dispo pour témoigner et si quelqu'un à une idée? merci de me la faire connaitre.

Par cgirdal

Bonjour à tous,
Concernant SYN ENERGY, j'ai fait affaire avec eux... Le ballon et les panneaux photovoltaïques sont posés depuis plus d'un an et ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois.
Malgré de nombreux coups de fils (sur répondeur me disant que "toutes les lignes sont occupées") et emails envoyés à Syn Energy pour qu'ils interviennent, aucune réponse... Et pour cause, je constate que SYN ENERGY a été mise en liquidation judiciaire en Décembre 2013!!!

Bref, je paie à SOLFEA un crédit sur une quinzaine d'années d'un montant supérieur à 250 ? par mois pour rien!...

Je vois ici que des démarches sont en cours, que donnent elles? Puis je m'y rattacher? et si oui, comment?

En vous remerciant,
Christophe

Par fabrice89

bonjour j'ai été victime d'une arnaque de la meme entreprise et malgré l'avocat je n'ai pu avoir gain de cause et même ERDF a fais sa sourde oreille et n'a voulut m'aider malgré que cette societé utilisait leur nom pour arnaquer des gens mais n'hesiter pas à me contacter par mail car s'il y une solution en association à d'autre personne pour faire valoir nos droit comme victime je suis ouvert à toute solution

---
Par duc62

bonjour quelqu'un a t'il déjà passé au tribunal au sujet de la société solfia, moi je suis passé au tribunal mais il faut que j'attende fin septembre pour avoir une réponce

---
Par Mr Gao

bonjour à tous,

les installateurs véreux étant légion à être en faillite, il reste à attaquer les organismes de crédit partenaires . Le BDC étant invalide pour non-respect de l'article L 121 du code de la conso (absence marque panneaux et n° de semaine d'installation par exemple), le dossier de crédit à la conso signé du même jour que le BDC (alors qu'il faut un crédit immobilier signé APRèS le délai de rétractation) étant également invalide comme vous le confirmera mon ami Régis du GPPEP (aide@gppep.org), un avocat spécialiste pourra préparer votre dossier pour le tribunal d'instance proche de chez vous . Cela évitera que vous engraissiez un organisme de crédit partenaire d'un escroc qui a installé quelque chose qui ne fonctionne pas ! De toute façon, l'organisme de crédit sait très bien qu'il est en faute car il a réglé directement l'installateur sans avoir comparé le BDC et la facture qui doivent être "identiques" ni avoir vérifié la garantie décennale - ce qui prouve l'absence totale de sérieux de ces organismes qui se prétendent honnêtes et sérieux ... j'invite toutes les personnes victimes de solféa à me contacter au 02 47 34 00 33 (ne pas laisser de message, mais rappeler car je passe déjà beaucoup de temps bénévolement pour gérer de nombreux dossiers) .
Quant aux menaces de réclamer 30 % aux clients qui se rétractent hors-délai, il suffit de souligner les infractions du BDC par rapport au code de la consommation pour que l'entreprise escroc laisse tomber (vous pouvez écrire à la DDPP de votre département = répression des fraudes).
Bonne journée ensoleillée, surtout à ceux qui sont tombés dans le panneau (solaire) ! Cordialement au possesseur de belle voiture du 68, à Christophe et Fabrice, ainsi qu'à Monsieur le Duc du Pas de Calais !
Mr Gao

Par jaquouille

Il propose du boulot mais pour sa il faut déjà investir 3000e pas étonnant que leur commerciaux fassent tous pour faire signer des contrat
voila leur numéro de tel si certains veulent 06 51 15 95 46 peut être auront ils une explication pour tous les personnes truandé sur ce forum

Type de contrat :
Indépendant/Freelance

Secteur d'activité :
Commerce/Distribution

Fonction :
Commercial/Vente

Niveau d'études :
Sans diplôme

Travail à :
Temps plein

Description :

Société spécialisée dans la
Sécurité de l'habitation

Devenez votre propre patron

Recrutement National Hommes et Femmes
Cette offre est limitée à 500 candidats sur tous les départements métropolitains.

Si vous êtes de nature motivée et aimez les défis personnels, alors vous gagnerez entre 2000? et 4500? mensuel.

Nous vous proposons une formation complète comprenant l'initiation à notre produit, l'équipement et le suivi de votre évolution dans votre nouvelle activité.

Vous travaillerez uniquement dans votre département, vie familiale préservée, vous serez confortés par un texte de loi obligatoire sur le produit proposé.

Votre investissement pour le stage de formation, l'équipement et les produits est de 3000?, amortissable dès le 1er mois.

Avoir impérativement une voiture, un ordinateur et un téléphone.

1er contact par mail, envoyer votre CV et lettre de motivation à :
sym.energy.ressources.humaines@gmail.com

Par Mr Gao

bonjour à tous,

Syn-Energie a fait faillite dans les panneaux solaires et se lance maintenant dans les alarmes ? les commerciaux vont vous faire peur avec un déferlement de gens du voyage ou de Roumains - tous voleurs d'après eux - pour vous faire signer un BDC de plusieurs milliers d'Euros pour un matériel qui vaut 1000 ?uros chez Leroy-Merlin ? je pense de plus en plus que le retour de la peine de mort pour les patrons de ces entreprises (comme on ne peut les guérir ou les enfermer) pour leur éviter de récidiver devrait être étudiée ...

j'espère que tout le monde comprendra que je plaisante pour dénoncer le comportement odieux des patrons de telles entreprises, et je suggère aux commerciaux d'agir avec les clients comme ils le feraient avec leur Maman ...

cordialement à tous, Mr Gao

Par phildou

bonjour à tous,

Ayant eu des problèmes avec la société SYN-ENERGY et la banque SYGMA ,avec l'aide d'un avocat j'ai porté plainte au tribunal et le jugement aura lieu le vendredi 19/12 a GONESSE (95)et pour ma part le lundi 8/12 au tribunal d'Instance de Fontenay-le comte (VENDEE).

Donc affaire à suivre...,et pour ceux intéressé je leur communiquerai le verdict...

CORDIALEMENT et bon courage!

Par Mr Gao

bonjour Philippe de Vendée !

à Gonesse, c'est au TGI pour condamner l'escroc à la prison + une amende qu'il ne pourra pas payer + une interdiction de remonter une entreprise dont il serait le patron ou le directeur financier ?
à Fontenay le Comte, c'est pour annuler le bon de commande qui ne respecte pas l'article L 121 du code de la conso et annuler le crédit affecté ? j'espère que sygma ne fera pas appel ...
je tél immédiatement, bien cordialement, Mr Gao

Par Mr Gao

bonjour à tous !

je tiens à vous informer du comportement des organismes de crédit associés aux installateurs de panneaux "perfectibles" ... :

Christophe du 47 a appelé hier soir, on s'est bien mis d'accord : il y a 3000 dossiers - aujourd'hui en France - contre solféa qui nous inscrit au FICP, nous envoie des lettres recommandées, nous MENACE de pénalités ou d'huissier, tout ceci pour nous faire craquer . Il faut qu'on résiste TOUS de manière solidaire, et que l'on fasse toute la publicité

nécessaire sur le comportement de solféa/sygma/sofemo/financo/ ... sur les sites LesArnaques.com + Consoglobe + Droitissimo + Experatoo + 60millions + UFC-Que choisir + ... et que l'on rappelle à solféa que leur Avocat Edgard V doit prendre contact directement avec notre Avocat (rappel du Directeur juridique de solféa Patrice DC soi-même ! - si quelqu'un ose mettre ma parole en doute, je serais dans l'obligation de publier un écrit de ce Monsieur rencontré le 27 juin 2014 avenue de l'Opéra 3ème étage en présence d'un Lieutenant des Pompiers du 37) .
Il n'y a aucune honte à avouer que l'on a fait confiance à un commercial pressé qui nous a parlé de partenariat EDF/QualiPV/GDF-Suez/ ... et d'autofinancement .
je répète : 3000 dossiers x 3000 ?uros de dommages et intérêts par dossier = 9 millions d' ?uros = 20 % du capital de solféa . Dès qu'on sera 9000 dossiers contre solféa, je suis certain que BNP-Paribas Laser Cofinoga laisseront tomber la branche pourrie solféa, on parie ?
Que solféa comprenne que lorsqu'on s'attaque à nous de manière très "limite", il suffit de 2 ans pour couler (je ne vais pas citer le nom de l'installateur perfectible que je secoue sérieusement depuis février 2013 et qui sera déclaré en liquidation judiciaire le 12 nov 2014 dans un tribunal de commerce de la Région Parisienne) .

cordialement à tous, et bon courage pour vous défendre,
Mr Gao

Par duc62

bonjour nous nous sommes déjà passer au tribunal de st Omer pour la banque solfia , le verdict est qu'ils ont perdus mais il vienne de faire appel a Douai nous continuons les démarches, nous vairons bien nous n'avons plus rien a perdre, il ne faut avoir peur, bon courage a tous

---
Par Mr Gao

Monsieur le Duc du Pas de Calais,

je ne suis que Comte (compte-heures surtout !), je rigole car c'est la seule solution que j'ai trouvée pour résister à ces en-foire-nés d'organismes de crédit ... L'organisme de crédit que vous citez fait souvent appel - surtout quand il a perdu ! - car il espère ainsi nous désespérer ... il faut tenir bon et ne pas avoir peur comme vous le dites si bien . je ne vais pas souligner le fait que solféa est tellement nul qu'il a envoyé à un Avocat la copie de l'exemplaire emprunteur - exemplaire que le commercial aurait dû laisser chez les clients et qu'il a pris soin de prendre avec lui quand il est parti de chez les clients ! Mon ami avocat a failli s'en étrangler alors qu'il ouvrait ce courrier pendant que nous devisions avec une certaine gaieté au téléphone !
je ne vais pas souligner non plus que solféa produit des autorisations de prélèvement avec des signatures un peu éloignées de celles présentes sur le BDC ou le dossier de crédit ... je n'accuse nullement solféa de faire des faux, mais quelque part de les valider en effectuant un survol approximatif et non un contrôle sérieux ...
Edgard V (avocat de solféa) a raison de conseiller de faire appel à ses clients car cela lui rapporte des sous en accélérant la faillite de solféa . Notre Président ne pourra faire participer solféa à l'inversion de la courbe du chômage car nous aurons quelques dizaines de chômeurs supplémentaires dans 2 ans ... pari tenu ?

cher Duc, vous pouvez appeler au 02 47 34 00 33, cela me fera énormément plaisir de connaître le nom de votre Avocat par exemple . Bien cordialement, Mr Gao

---
Par Mr Gao

sans rire, vous habitez près de Lens ou du Touquet ? Donnez votre prénom car je crois vous connaître un peu !
à tout à l'heure !

Par emilie71

bonsoir a tous
je viens d'avoir un appel de GDF, en tout cas c'est ce qu'il m'a dit, pour avoir des renseignements sur mon installation.Il m'a dit que l'état voulait faire un état des lieux sur la société synenerie. Est ce que quelqu'un en a entendu parlé?
Merci de vos réponses

Par Mr Gao

bonjour chère Emilie de Saône et Loire,

quand un interlocuteur vous téléphone pour savoir si vous êtes contente de Syn'Connerie, le mieux est de commencer

par lui demander son nom et son numéro de téléphone, puis de préciser que vous n'êtes pas ravie de devoir encore attendre le raccordement, que vous avez appris que le rendement annuel réel sera de la moitié de la promesse du commercial, que le SAV semble inexistant, que cette société semble en faillite, et que vous suspendrez tout versement vers l'organisme de crédit en attendant la décision de justice . Vous pourrez ajouter perfidement : j'espère que l'organisme de crédit n'a pas versé une quelconque somme d'argent à l'installateur, puisque les travaux du contrat signé avec Syn'Energie sont loin d'être terminés (passage du consuel + raccordement par ERDF + livraison de la facture et des garanties + certificat de pose en intégration) .
En tout cas, je ne connais pas ce Gaston de Foix (GDF) qui dit faire un sondage pour l'état ... cela semble très bizarre !
Cordialement, Mr Gao 02 47 34 00 33

Par emilie71

bonjour Mr Gao
effectivement, moi aussi cela m'a semblé très bizarre, c'est pour cela que je ne lui ai rien dit. Mais si c'est comme je le pense un moyen de la société de crédit d'avoir des infos avant l'audience je trouve cela très pervers. J'avais déjà peu d'estime pour ses société qui sont complices en faisant tout pour que les dossiers soit bouclé en très peu de temps et que l'on se retrouve dans une impasse, ses société de crédit qui savent très bien qu'elles travaillent avec des escrocs mais qui s'en moquent pourvu que l'on contracte un crédit. A vrai dire j'en veux encore plus a ses société de crédit, car on devrai pouvoir faire confiance a un organisme bancaire et la c'est loin d'être le cas. J'espère que toutes les personnes qui sont en procédure contre elles vont gagner et que cela fasse jurisprudence.
Bon courage a tous ne vous laissez pas faire.
Cordialement

Par phildou

Chère Emilie
Le hasard faisons bien les choses, je viens d'avoir également un appel d'un homme de GDF-SUEZ pour les mêmes questions sur SynEnergy ce qui m'a paru bizarre ,il m'a déclaré que GDF reprenez les dossiers en instances de jugements et qu'il faisait une "espèce" de sondage d'opinion. Devant mon étonnement il m'a souhaité bon courage et a raccroché.....!
Cordialement

Par duc62

bonsoir
moi aussi j'ai été contacter par cette société hier mais quand je leur est que j'étais passer au tribunal il a racrocher

---
Par Mr Gao

bonsoir chers Emilie du 71, Phildou et Duc du Pas de Calais,

je connais 2 des 3 personnes ci-dessus, et j'invite Emilie à contacter Goldorak 71 de Châlon/Saône au plus vite . Cette enquête fait plaisir : quelques personnes intelligentes chez GDF-Suez se sont rendues compte de l'escroquerie en bande organisée ... Pour avoir le mail de Goldorak, il suffit d'écrire un petit mot à croisier.family@wanadoo.fr qui fera suivre !

Bien cordialement à vous 3,

Mr Gao

Par Domi62

Bonjour à tous,
Escroquée moi aussi par la fameuse société SynEnergy, qui a contracté pour moi un prêt à la banque SOLFEA (sans même m'avertir et donc d'où sortent les signatures...).
J'ai aujourd'hui tous les documents qu'il m'est possible d'obtenir pour appuyer mon dossier auprès de mon avocate d'Arras. Je dois rendre de nouvelles conclusions afin de passer en jugement. Alors, je cherche maintenant des personnes au alentours d'Arras, avec qui je pourrais correspondre et même rencontrer pour alourdir nos dossiers. Merci de me contacter rapidement par message privé pour que je vous fasse parvenir mes coordonnées personnels...

Par Mr Gao

cher Dominique du Pas de Calais,
je vous invite à contacter au plus vite "Duc62" qui semble avoir pris contact avec une Avocate efficace . je détiens plus de 300 dossiers contre solféa et j'aimerais connaître quelques détails sur le comportement inqualifiable de cet organisme de crédit (plus de 3000 dossiers en Métropole, cf UFC Que choisir) .
Le but est de réunir 6000 dossiers contre solféa, car l'inscription abusive au FICP conduira à 3000 ?uros de dommages et intérêts par dossier, soit une "amende" de 18 Millions d'?uros (39 % de son capital)
Concernant Syn Energie (société à responsabilité TRèS limitée) :

52-54 AV DU HUIT MAI 1945,95200 SARCELLES
Siret = 523 935 666 00033

Activité (code NAF)= 4322B : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (pas trop le photovoltaique !!)

Inscription = Immatriculée le 23/07/2010.

31/12/2013 Comptes annuels non déposés
31/12/2012 Comptes annuels non déposés

En résumé = MéFIANCE !!

bonne nuit à tous, et surtout à notre camarade d'infortune Dominique,
Mr Gao

Par lauren27

Bonjours a tous, nous aussi je crois bien que nous nous sommes fait avoir par le même genre de société(sun...)un technicien passe a la maison,beau parleur,discours bien rodé et on signe les bons,dés le lendemain nous avons renvoyer les deux bordereaux de rétractation en recommandé avec accusé de réception et suivi,doit on faire autre chose pour arrêté la machine? et je me demande comment ses gens arrive encore a dormir et se regardé dans la glace après tout la mal qu'ils font autour d'eux ?

Par Mr Gao

bonjour cher Laurent de l'Eure (?),

et meilleurs voeux pour cette année 2015 que vous commencez très bien puisque vous avez eu le bon réflexe d'envoyer les 2 bordereaux de rétractation par LRAR !
je vous invite en cas de menaces téléphoniques à signaler que vous enregistrez la conversation et à faire dire son nom à votre interlocuteur ainsi que le nom de son entreprise (en général, les escrocs coupent la conversation !) . En cas de menaces écrites du style "vous rompez le contrat donc vous nous devez 30 % du montant du contrat", faites-moi suivre - après photocopie - ce courrier, un mail de ma part suffit à calmer les entreprises les plus rebelles .
Vous n'avez rien à faire de plus que ce que vous avez déjà fait pour rompre ces contrats "corrompus" .
Vous avez raison : comment ces commerciaux qui ont escroqués de petites gens (couple de retraités avec seulement une mobylette comme moyen de locomotion ou veuve par exemple) peuvent encore se regarder dans la glace en se rasant ? comment l'ex-patron de GSdF peut accepter ces comportements alors qu'il ne supporterait pas que l'on fasse subir le même traitement à sa Maman ? plus on connaît des hommes comme celui-ci, plus on préfère les animaux ...
je rigole mais la nature humaine est très décevante

Allez, encore bonne année à vous Laurent ! Cordialement, Mr Gao

---
Par lauren27

bonjours mr gao et meilleurs voeux a vous aussi ! merci de vos conseil et de m'avoir répondu je ne manquerai pas de vous faire savoir si je devais avoir des menaces ou autre,samedi je dois aller voir le maire de ma petite commune pour qu'il refuse l'installation des panneaux sur le toit et qu'il avertisse d'autres personnes de la commune qui auraient pu se faire avoir comme moi,encore merci ! bonne journée !

Par Mr Gao

cher Laurent,

votre Maire est certainement quelqu'un d' intelligent, il refusera donc la demande formulée par SUN...., et il motivera son refus (proximité de l'église ou de l'école par exemple) de manière à ne pas devenir la cible des installateurs-arnaqueurs ...
Mettre en garde son prochain/voisin est une attitude citoyenne dont on ne peut que vous féliciter : bravo !
bien cordialement, Mr Gao

Par Regismu

Bonjour à Tous

mais ce n'est pas parce que qu'il existe des sociétés eco délinquante qu'il ne faut pas faire de projet photovoltaïque il existe la vrai filière PV qui pratique les justes prix et font du travail de qualité

de plus le maire ne peux pas refuser une demande de travaux sous n'importe quel motif: il peux se faire poursuivre pour annuler un devis il est plus simple de se rapprocher au plus vite du GPPEP sur aide@gppep.org pour vous faire conseiller au mieux dans votre situation t que les crédits ne sont pas débloquer il n'y a aucun soucis pour vous sortir sans frais d'un piège qu'une societe

ensuite si les fonds sont débloqués par la societe de crédit le GPPEP pourra vous conseiller sur le meilleure façon de se sortir de la au plus vite en rejoignant les autres victimes et les procédures en cours

---
Par Mr Gao

bonjour Laurent de l' Eure et à toi mon cher Régis,

Régis a encore et toujours raison : il ne faut pas assimiler TOUS les installateurs PV à des escrocs (quelques dizaines de sociétés ayant le label INSOCO sont dignes de confiance), comme il ne faut pas assimiler tous les Musulmans à des extrémistes de la cruauté et de la bêtise ... j'ai écrit au tableau : mon frère est Musulman, mon cousin est Juif, mon voisin est non-croyant, notre ennemi est l'extrémisme ...
Bonne journée à tous, surtout à toi Bernard de Toulouse, toi qui au Paradis doit bien rigoler avec tes copains Dessinateurs,
Mr Gao

Par Gogoporto

salut Emilie 71
Moi je suit de chalon sur saone j ai des problème avec l installateur SOL IN AIR compagnon de l'habitat qui ne donne plus vie et non raccorder a ERDF mes panneaux installe sont de marque synexium comment peut on pour se contacter pour en discuter.
cdlt

Par Regismu

bonsoir Gogoporto

toi aussi si ce n'est pas deja fait rejoint le GPPEP au plus vite sur aide@gppep.org

---
Par Gogoporto

Bonsoir Regismu
En koi il peuvent m aider que dois je faire
Cdlt

Par Regismu

juste soumettre ton problème avec ton bon de commande complet et le nom de la société de crédit sur aide@gppep.org ensuite après analyse tu auras la conduite à tenir pour te sortir de la au plus vite

voila ce qu'est le GPPEP http://www.gppep.org/

et l'adresse mail aide@gppep.org

Par Gogoporto

Ok merci je vient de leur envoyer un message avec tous mes problème
Le nom de l entreprise et l organisme de banque
Merci pour tous

Par Gogoporto

Mais sa un coût par gppep ou c est gratuit

Par Regismu

juste l'adhésion de 20? à vie sans obligation par la suite comme toute association loi 1901 reconnu d'intérêt général afin de respecter la législation

je viens de te répondre ...

Par emilie71

Bonjour a tous
je n'y crois pas, on viens de recevoir le jugement, bon de commande et prêt annulés, ce qui est une très bonne nouvelle, jusqu'à ce que je lise que nous sommes condamné a payer 10000 euros a la banque car elle a subi un préjudice,eux,qui sont complice de synergi.Tous ça parce que nous n'aurions pas du signer le bon de livraison.Cela fait plus d'un ans que je ne vie plus et d'un coup on me dit que c'est de ma faute,pas celle de synergi ou de la banque, non la mienne.VIVE LA JUSTICE

Par Regismu

Bonjour Emilie71 tu peux faire suivre au plus vite ton jugement au GPPEP sur aide@gppep.org

---
Par duc62

bonjour emilie
je suis désolé de ce qu'il vous arrive je trouve cela redicule , nous nous somme déjà passé est ils ont perdus solfia comme sin énergy la banque a été condamné a nous remboursé les frais de tribunal, maintenant il font appel mais nous ne somme pas seul sur st omer il y a plus de 30 dossier en appels a Douai , je pense que vous devriez continuer il ne faut pas lâcher , bon courage

---
Par rey62

Bonsoir
J'ai aussi installé des panneaux photovoltaiques en 2012 par syn énergie crédit solfea.
Mes panneaux produisent depuis novembre 2012 mais je ne touche rien de edf car il me réclame l'attestation sur l'honneur de l'installateur comme quoi mon installation est conforme que je n'ai pas eu.
J'ai payé au début les mensualités du crédit, mais à l'heure actuelle les mensualités continuent de tomber et il me devient impossible de les honorer.
EDF s'en frotte les mains et je me dépatouille au mieux pour régler ce problème .

Par Regismu

Bonsoir rey62

rejoint au plus vite le GPPEP sur aide@gppep.org pour que l'on te sorte de la

---
Par Mr Gao

chers Emilie71 + Duc62 + mon ami Régis,

je suis persuadé qu' Emilie doit faire appel, cela durera peut-être 2 ans, mais le dossier de crédit affecté et le BDC seront annulés . Les Juges de la Cour d' Appel savent que "bon de livraison des panneaux" n' est pas "réception des travaux" (qui ne peut se faire qu'après le raccordement) comme le rappelle Nathalie Fellonneau, Avocate de Julien Courbet . Même si le vulgaire organisme de crédit solféa était ruiné dans 2 ans, aller en appel coûtera moins cher que 10 000 euros ! Quelle est la réponse du GPPEP ?

bien cordialement à tous,
Mr Gao 02 47 34 00 33

Par laurence F

bonjour a tous

je suis déjà venue plusieurs fois parler de mon cas
j'ai été arnaquer par syn energie qui avait comme banque SOLFéa
pour résumer
ils ont installer une douzaine de panneaux ,nous ayant bien sur dit qu'ils s'occuper de toutes les démarches administratives
sur ceux quand nous avons voulu faire le raccordement,un monsieur bien gentil ma informer que notre soit disant production ne couvrirai pas le crédit
juste aprés ça ,je reçois un courrier de ma mairie m'indiquant l'interdiction d'avoir des panneaux sur le toit Nous sommes en zone classée
aprés x appelle a syn energie ,j'ai appeler solféa en leur indiquant nos soucis Aprés mainte démarche
j'ai porter plainte pour faux et usages de faux a la gendarmerie
résultat pour le moment,notre crédit est annulé
ont doit se porter partie civile auprés du tribunal de pontoise

et j'ai toujours tous le matériel et les panneaux bien sur a faire démontée j'espére que le passage au tribunal
nous donnera enfin une solution
laurence F

Par Regismu

Bonsoir laurenceF

tu peux nous en dire plus car ce n'est pas la procedure au pénal qui va te sortir de la . .. il faut aussi agir au civil au plus vite .. qui te conseille?
.

Par Mr Gao

bonsoir chers Laurence et Régis,

c'est bien d'avoir porté plainte en Gendarmerie . La mairie demande le démontage "immédiat", mais il faut attendre le jugement du Tribunal d' Instance près de chez vous("au civil" comme dit mon ami Régis) qui condamnera SynEnergy au démontage dans un délai de 2 mois ... avec astreinte (comme une "amende") de 100 à 150 ?uros par jour de retard ... mais comme cette société n'a pas déposé ses comptes 2012 ni 2013 ... cela sent très mauvais . Cette société ne semblait pas détenir d' assurance décennale pour le photovoltaique . Cette société (à responsabilité très limitée ..., au capital de 7500 ?uros seulement) est en liquidation malgré l'enjoliveur qui protège les Roux ...
Régis devrait te donner une solution à adopter après le jugement du Tribunal d' Instance . Il faut être gentil avec sa mairie en attendant une éventuelle régularisation ...
cordialement,
Mr Gao 02 47 34 00 33

Par laurence F

bonsoir

j'ai reçu un courrier du tribunal de grande instance de pontoise car c'est eux qui ont le dossier
Senlis leur a fait parvenir

je dois me porter partie civile avec mon propre avocat (que je n'ai pas) ou un nommé d'office

il faut que je leur renvoie un courrier,avec les informations demandé

Par Regismu

bonsoir

ne fait surtout pas de frais inutile pour le cote pénal il suffit de rejoindre la DDPP ..gratuit

pour le cote civil il te faut un avocat qui maitrise parfaitement la problématique

mais il me semble que tu perds du temps inutilement si tu n'as encore rien fait de ce cote la

---
Par Mr Gao

bonsoir Laurence,

pour tout litige concernant un crédit à la consommation affecté (ici à l' achat de panneaux + raccordement + dossier ERDF + garanties + autorisation mairie bien sûr), même si la somme en jeu dépasse 10 000 ?uros, SEUL le Tribunal d' Instance près de chez toi est compétent . Le TGI, quant à lui, est utile pour condamner à une amende et de la prison le chef d' entreprise d' installation (mais cela ne te sauvera pas du crédit contrairement au tribunal d' instance !) . je traduis la pensée de mon ami Régis : TGI = Code Pénal, TI = Code Civil + Code de la Consommation .
Tu peux avoir confiance en Régis qui fait partie du GPPEP (des compagnons très dévoués qui ont déjà examiné des milliers de dossiers) .
bien cordialement,
Mr Gao

Par duc62

bonjour lanrence
moi j'ai reçu ce courrier en recommander de Pontoise, pour se constituer partie civile pour la mise en cause d'escroquerie réalisée en bande organisée , altération frauduleuse de la vérité dans un écrit , faux en écrite .
j'ai vu avec mon avocate elle me dit que c'est normale cela fait partie de la procédure ,elle va donc sans occuper.

Par Regismu

Bonjour

oui bien sur il faut le faire mais c'est inutile d'engager des frais dans cette voie si vous avez suivi les conseils du GPPEP et témoigné auprès de la DDPP la procedure sera gratuite pour tous

---
Par Mr Gao

chers Laurence et Duc62 que je connais,

ne pas dépenser de sous pour le TGI, laisser la DDPP (= répression des fraudes) agir !
Si votre Avocat décide d'utiliser le TGI "gratuitement" en groupant quelques dossiers voisins (en se portant "partie civile" et en demandant la désignation d'un Juge d' Instruction), il ne faut pas oublier de le féliciter de travailler pour l' honneur et non pour l'argent .
Bien cordialement,
Mr Gao

Par laurence F

bonjour

si j'ai bien compris le mieux et que je contacte
le GPPEP

Par Regismu

c'est pas encore fait ? ....

Par laurence F

bonsoir

non jusqu'a maintenant ,je me suis débrouiller seule et avec CLCV
j'ai réussit a faire annulé mon crédit
je ne suis pas rester sans rien faire,encore heureux
c'est seulement que le parcours est long et il faut beaucoup de patience
et là c'est avec grand plaisir que j'accepte les conseils

Par Mr Gao

chère Laurence,

avoir annulé le crédit est la première étape, la seconde consiste à ne pas payer 20 000 ?uros une prestation comportant 12 panneaux Chinois et un onduleur (valeur 4000 ?uros environ), car le SAV ainsi que les garanties sont inexistants dans la majorité des dossiers ...
Fais confiance au GPPEP qui - pour une adhésion de 20 ?uros seulement à ne pas repayer l'an prochain - te conseillera utilement pour cette seconde étape !
Bon courage pour mener la bataille !
bien cordialement,
Mr Gao

Par Maelou41

Bonjour je viens de parcourir ce forum que je ne connaissais pas encore et pourtant j'en ai fait des recherche....Alors voilà nous avons été démarché en 09/2013 par un commerciale de la société CES pour la pose de 12 panneau solaire ainsi qu'un ballon thermodinamique pour un montant de 22000euros, prét pris chez Solféa bien entendu! La pose se passe sans souci en 10/2013 jusque la tout se passe bien...Le dossier complété est envoyé en 01/2014 et c'est la que les problèmes commence ERDF nous invite au raccordement mais CES ne répond pas, pour cause aprés plusieurs recherche et un appel à la chambre de commerce du 93 j'apprends qu'ils ont déposé le bilan, nous payons donc le raccordement 1050euro de notre poche alors qu'il était compris dans le prét, suite à cela notre onduleur n'est pas raccordé alors nous le faisons faire de nos frais encore 380euro. Aujourd'hui ERDF nous demande un certificat de conformité de l'instalation afin de validé notre contrat de vendeur mais aucun artisan ne veut nous le faire. Cela fait bientot 1an que nous produisons de l'energie. Solféa a commençait les prélèvement depuis 01/2015 que j'honore malgrés tout. Nous sommes dans le sud du loir et cher et j'avoue que je ne sais plus quoi j'espérai enfin arriver au bout des ennuies avec tout ça mais apparement non. Je viens vous demander conseil à mon impasse.....Merci à ceux qui pourrait m'aider.

Par Mr Gao

chère Maèlle du Loir et Cher,

Vous devriez porter plainte en Gendarmerie, puis cesser tout versement vers l'escroc associé qui est l'organisme de crédit (et ouvrir un LDD dans votre banque sur lequel vous verserez 200 ?/mois par ex).
Ensuite, vous devez envoyer une LRAR à notre ami Vincent Lambert directeur financier de solféa, afin de l'informer que vous suspendez tout versement en attente de la décision de justice (toute inscription abusive au FICP entraînera une demande de 5000 ? de domm et intérèts de la part de notre Avocat) .
Embaucher un Avocat pour 3300 ?uros d' honoraires au lieu de rembourser 33 000 ?uros à solféa pour un équipement qui vous rapportera moins de 100 ?uros/mois , le calcul est vite fait selon moi !
Un installateur InSoCo pourra visiter votre installation et vous aider pour ce fameux certificat de pose en intégration et dans le respect des règles de l'art . Faites bien un relevé annuel de votre production afin qu' ERDF puisse vous régler 2 années de production en un seul versement ! Conservez bien vos factures(1050 + 380) afin de les déduire de votre dû éventuel ... puisque solféa a encore fauté en réglant directement CES alors que les travaux n'étaient pas terminés ! (

absence de contrôle sérieux et récurrent de la part de solféa - 5000 dossiers contentieux en France !) .
je reste à votre disposition ainsi que mon ami Régis du GPPEP pour vous assister dans votre combat,bien cordialement,
Mr Gao de Tours 02 47 34 00 33

Par Maelou41

Merci pour votre réponse rapide et avec autant d'informations, connaissez vous un avocat suceptible de nous aider dans cette démarche car j'avoue ne pas trop savoir par ou commencer, je n'ai jamais mis les pied dans un poste de police et n'ai meme jamais rencontré d'avocat

---
Par Domi62

Bonjour à tous,
Après avoir reçu moi aussi une lettre recommandée pour me porter partie civile contre SYN ENERGY, à Pontoise, et j'ai décidé d'accepter. Je vais bientôt envoyer donc mon recommandé d'acceptation à la cour d'appel de Versailles.
N'hésitez pas à vous porter vous aussi partie civile, cela ne coûte rien et ne peut être que bénéfique pour tout le monde!

Par Mr Gao

chers Maèlle41 et Dominique62,

on se porte partie civile au TGI de Pontoise (3 rue Victor Hugo ?)contre Syn'Energy .
En fait, quand on envoie le double de notre dossier à la DDPP du 95 (département du siège de l'installateur/escroc), la DDPP devrait demander la désignation d'un Juge d' Instruction qui lancera des Policiers sur l'enquête (la DDPP attend d'avoir une dizaine de dossiers avant de bouger pour être certaine de ne pas céder à un client râleur - ce qui peut paraître normal) .
La condamnation du dirigeant et de son directeur financier sera constituée d'une amende élevée - surtout en cas de récidive - et d'une peine de prison - souvent avec sursis, assortie d'une interdiction de diriger ou d' être le directeur financier d' une société pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans . L' amende va dans la caisse de notre cher Trésor Public ...
je ne peux faire de publicité pour un Avocat sur internet, mais je peux vous fournir mes notes sur la prestation d'une Avocate de Montrouge 92 qui est descendue en TGV sur Tours pour sa plaidoirie du 30 janvier 2015 (cette sympathique Avocate a été "embauchée" par un ami Juriste du 82) .
vous me téléphonez et me passez votre adresse mail, je vous envoie immédiatement le compte-rendu de la prestation de Patricia (qui a déstabilisé le célèbre avocat Edgard V - qui a défendu Pasqua et Tapie - avocat de solféa).
bien cordialement,
Mr Gao

Par laurence F

bonjour a tous

je dois retourner un courrier au TGI de pontoise me portant partie civile
donc je recherche des modèles de lettres
si quelqu'un peut m'aider ,j'accepte avec plaisir

Par Regismu

Bonjour Laurence F

reviens vers le GPPEP sur aide@gppep.org tu auras tout ce qu'il te faut mais ... que fais tu au TGI ? ce n'est pas le bon endroit..qui te conseille ?

Par Mr Gao

chère Laurence et cher Régis,

Laurence a tout à fait raison de se porter partie civile au TGI de Pontoise ("pénal") puisque son volet "civil" semble totalement résolu . Elle n'est pas obligée d' avoir un avocat, elle peut joindre copie de son dossier à la DDPP, le but au

TGI étant de dissuader le patron de Syn' Energy et son directeur financier de nuire à nouveau (amende + prison + interdiction d'exercer encore) . Laurence peut aussi demander par LRAR à solféa de participer à la remise en état de son toit pour respecter le refus des BdF ... capital et intérèts étant déjà annulés ...
Un résumé de son histoire suffira à Laurence pour le Juge du TGI de Pontoise, une lettre trop "modèle" ne semble pas judicieuse . j' ai dit à Laurence que je faisais partie du GPPEP mais elle va devoir quitter le monde photovoltaique (refus des Bâtiments de France !) . Cet abandon est fort dommage car Laurence est une battante !
Bonne nuit à vous deux ... nuit de repos pour Laurence, nuit de travail pour Régis !
Mr Gao

Par Cece62

Bonjour à tous,
Nous nous sommes faits arnaquer également par la société SYN ENERGY et la Banque SOLFEA. Les panneaux ont été installés mais la rentabilité attendue n'est pas du tout au rendez-vous. Les mensualités tombent et nous n'arrivons plus à les honorer car j'ai subi une perte de salaire conséquente... Je ne sais pas par où commencer mes démarches, ni à qui m'adresser... merci de votre aide

---
Par Mr Gao

bonjour à tous, et surtout à notre nouvel ami Cece62 !

Syn Energy est en liquidation, le vulgaire organisme de crédit cité ci-dessus pas encore (mais on s' en occupe activement !) . Des panneaux Européens bien posés rapportent environ la moitié de la promesse du commercial ... vous devriez, pour vous sortir de ce mauvais pas, adhérer au GPPEP qui vous assistera sur le plan juridique et technique . Vous pourrez choisir votre Avocat et bénéficier de l' expertise technique d'un installateur InSoCo proche de chez vous . L' adhésion est seulement de 20 ?uros (vous pourrez faire un don l' an prochain si vous le souhaitez), ce qui est peu par rapport au temps précieux que va vous faire gagner mon ami Régis et ses camarades bénévoles dévoués . Vous resterez l' acteur principal de votre défense en étant assisté .
aide@gppep.org
Bien cordialement à vous,
Mr Gao (qui vous conseille de joindre Duc62 par messagerie privée si vous êtes aussi du Pas de Calais)

Par Cece62

Merci pour vos conseils ! J ai une autre question : puis je moi aussi cesser les prélèvements de Solfea ? N est ce pas illégal et quel est le risque encouru ? Auriez vous un modèle de courrier ? Merci d avance
Céline

Par Regismu

Bonjour cece62

faites analyser votre dossier par le GPPEP sur aide@gppep.org ensuite vous aurez toute la conduite à tenir dans votre situation

---
Par duc62

bonjour
nous notre dossier passe a Douai la semaine prochaine , on verra bien ce qu'il va ce passer mais il ne faut pas ce laisser faire .pour nous il a été prouvait que les signatures de la demande de prêt sont fausse, il n'est pas question de laisser tombé .pour cece 62 confié votre dossier a GPPEP afin qu'il voie nous aussi nous somme membre mais nous avions déjà fait des démarches auprès de notre avocat de St Omer,cela n'empêche pas l'autre, mais ne rester pas dans cette situation .

Par Mr Gao

chers Cece62 et Régis,

quand Manuel Valls - alors Ministre de l 'Intérieur - veut interdire un spectacle sur Nantes, il téléphone et 2 heures plus tard, il obtient un jugement en référé interdisant ce spectacle . On devrait utiliser la même méthode, mais la vitesse de

réaction ne sera pas la même (4 mois ?) . Certains Juges de Tribunaux d' Instance reprochent à des clients mécontents d' avoir continué à payer, c'est pourquoi il est plus rapide et plus efficace de porter plainte en Gendarmerie pour ce que l' OPJ qualifiera d' escroquerie + suspendre les versements vers l' organisme de crédit complice + ouvrir un LDD dans votre banque normale et y verser régulièrement 200 ?/mois par exemple afin de prouver au Juge que vous n' êtes pas mauvais payeur et que vous disposez d' argent afin de respecter sa décision + prévenir par LRAR M le Directeur Financier de Solféa Vincent L (49 av de l' Opéra, Paris) de votre décision : je ne paie plus rien tant que je ne suis pas raccordé / ou tant que la production ne couvre pas 85 % du crédit pour respecter l' autofinancement promis par le commercial auquel je n' ai pas caché mes 33 % d' endettement dûs aux crédits maison et voiture . Ne pas oublier de préciser que toute inscription abusive au FICP entraînera une demande de 5000 ? de domm et intérèts de la part de votre Avocat . Cette méthode de suspension n'est pas totalement "légale" mais c'est la seule pour que solféa ne joue pas trop la montre pour son passage au tribunal (j'espère que solféa n' aura même plus de sous pour payer son avocat Edgard V ... dans 2 ans car le nombre de dossiers connus approche les 6000 sur la France !) . Dernière chose : vous n' irez pas en prison pour cette suspension (les prisons sont pleines), et malheureusement les directeurs de vos sociétés d'installation et de crédit n' iront pas non plus en prison alors que leur conduite est "illégale" et indigne d' un professionnel ...
Cece, vous devriez contacter mon ami Régis afin qu'il complète les conseils (dossier aux DDPP des départements des sièges de Syn Energy et solféa par exemple) . Bonne votation à vous deux !
Mr Gao